

A la Mémoire d'Octave Crémazie ⁽¹⁾

Comme les paladins, avec leur olifant,
Dirigeaient les assauts de la chevalerie,
Il sut, avec son luth, montrer à sa patrie,
Qu'un peuple vigoureux, de l'oubli, se défend.

Et souffrant comme souffre une mère qui prie
Quand, aux pays lointains, est parti son enfant,
Dès qu'elle eût écouté son hymne triomphant,
La France fut aussi jalouse qu'attendrie.

Chez elle, par le plus imprévu des retours,
Il devait fuir l'épreuve et chercher l'espérance,
Car il faut revenir à ses vieilles amours.

Aussi, lorsqu'arriva l'ultime délivrance,
Dieu voulut-il laisser, pour qu'elle l'eût toujours,
Le chantre canadien à sa mère la France.

L.-L. REGNIER (2).

(¹) Né à Québec (Canada), le 16 avril 1827; mort et inhumé au Havre (France), le 16 janvier 1879. (*Note de l'auteur*).

(²) Dans une note du numéro d'octobre 1911 (p. 289), nous avons dit les relations qui existent entre M. Léon-Ludovic Régnier et M. de Fenouillet comme celles qui unirent ce dernier à notre Crémazie. Il convenait que le petit-fils du confident de Crémazie trouvât dans son âme de chrétien, de poète et de Français, ces accents émus autant que délicats à l'adresse du barde québécois. L'artiste a compris l'artiste. (*Note de la Rédaction*).

Un “ Faust ” canadien

CERTAINES conceptions ou certains faits, essentiellement liés au grand drame surnaturel de l'humanité, se sont, après une gestation toujours longue de plusieurs siècles dans la conscience populaire, incarnés sous la forme de légendes représentatives du fait historique ou de l'idée. Telle la légende du Juif Errant, à la fois évocation de la tragédie du Calvaire et symbole du châtement du peuple déicide dans sa vie errante. Telle encore la légende du docteur Fauste, dont la clef se trouve visiblement être la conception de l'éternelle lutte du diable contre l'homme faible et avide d'immédiates et terrestres jouissances.

A leur tour, ces légendes fondamentales donnèrent naissance à une foule de légendes — contes et chansons — réduites à la conception la plus modeste ou aux besoins plus variés de l'imagination populaire et des conteurs et chanteurs du peuple. Telle encore la légende du Juif Errant, contée ou chantée au coin du feu avec des variantes sans nombre; telle enfin la légende du docteur Fauste, à laquelle je m'arrête, pour rappeler d'abord la légende primitive, et faire connaître ensuite la complainte naïve qui berça mon enfance, bien longtemps avant que le nom même du docteur Fauste et des chefs-d'oeuvre de Goëthe ou de Gounod n'eussent frappé mes oreilles. Ce n'est qu'hier que la légende du docteur Fauste m'est tombée sous les yeux — j'entends la légende primitive du moyen âge, et dans son texte naïf et si profondément chré-

tien (1). Il me sera permis de rapporter la légende — je la crois peu connue au pays — et pour n'en pas déflorer le charme en la racontant à ma façon, je suivrai simplement la contexture de l'original en détachant les passages essentiels de sa marche logique. Ce sera tout avantage pour les lecteurs.

Pour lors le docteur Fauste (2) attiré par les jouissances de ce monde mauvais et oublieux des biens éternels promis aux bons chrétiens qui résistent aux séductions du Malin, se laisse tenter par le diable qui lui apparaît en forme visible, et avec celui-ci il conclut et signe de son sang les " pactions " que voici :

" Premièrement, qu'il pût prendre une telle habitude, forme et représentation d'esprit, qu'en icelle il vînt et s'apparût à lui.

" Pour le second, que l'esprit fit tout ce qu'il lui recommanderait, et lui apportât tout ce qu'il voudrait avoir de lui.

" Pour le troisième, qu'il lui fût diligent, sujet et obéissant, comme étant son valet.

" Pour le quatrième, qu'à toute heure qu'il l'appellerait et le demanderait, il se trouvât au logis.

" Pour le cinquième, qu'il se gouvernât tellement par la maison, qu'il ne fût vu ni connu de personne que de lui seul, à qui il se montrerait, comme serait son plaisir et son commandement.

" Et, finalement, que toutes fois et quantes qu'il l'appellerait, il eût à se montrer en la même figure comme il lui ferait commandement.

(1) *Légende de Fauste*, par Vidmann, traduite en français au XVI^e siècle, par Palma Cayet. Editée par Gérard de Nerval dans sa traduction des deux *Faust* de Goëthe.

(2) L'auteur de la légende écrit Fauste et non Faust.

— “ Sur ces six points, le diable répondit à Fauste qu'en toutes ces choses il lui voulait être volontaire et obéissant, et qu'il voulût aussi proposer d'autres articles par ordre, et lorsqu'il les accomplirait qu'il n'aurait faute de rien.

“ Les articles que le diable lui proposa sont tels que ci-après :

“ Premièrement, que Fauste lui promît et jurât qu'il serait sien, c'est-à-dire en la possession et jouissance du diable.

“ Pour le second, qu'afin de plus grande confirmation, il lui ratifiât par son propre sang, et que de son sang il lui écrivît un tel transport et donation de sa personne.

“ Pour le troisième, qu'il fût ennemi de tous chrétiens.

“ Pour le quatrième, qu'il ne se laissât attirer à ceux qui le voudraient convertir. ”

“ Le pacte était pour vingt-quatre années, et Fauste s'abandonna au diable, et lui promit d'entretenir les articles susdits. Il pensait que le diable serait pas si mauvais, comme il le faisait paraître, ni que l'enfer fût si impétueux, comme on en parle.

“ Au docteur Fauste coulaient les heures comme une horloge toujours en crainte de casser ; car il était tant affligé qu'il gémissait, et pleurait, et rêvait en soi-même, battant des pieds et des mains comme un désespéré. Il était ennemi de soi-même et de tous les hommes, en sorte qu'il se fit celer, et ne voulut voir personne, non pas même son esprit, ni le souffrit auprès de lui. C'est pourquoi j'ai bien voulu insérer ici une de ses lamentations qui ont été mises par écrit :

“ Ah ! Fauste ! tu es bien d'un coeur dévoyé et non naturel, qui, par ta compagnie, es damné au feu éternel, lorsque tu avais pu obtenir la béatitude, lors tu l'as instamment perdue. Ah ! libre volonté, est-ce que tu as réduit mes membres, que dorénavent ils ne peuvent plus voir que leur destruction !

Ah! miséricorde et vengeance, en quoi j'ai eu occasion de m'engager pour gage et abandon! O indignation et compassion! pourquoi ai-je été fait homme! Oh! la peine qui m'est apprêtée pour être endurée! Ah! Ah! malheureux que je suis! Ah! Ah! que me sert de me lamenter!...

“ Sur un tel regret ci-dessus récité, il apparut à Fauste son esprit Méphistophéles, qui vint à lui et l'attaqua par ses discours injurieux, de reproches et de moqueries. ”

Enfin, les vingt-quatre années passèrent. “ En la dernière semaine, l'esprit apparut au docteur Fauste. Il le somma sur son écrit et promesse, qu'il lui mit devant les yeux, et lui dit que le diable, la seconde nuit d'après, lui emporterait sa personne, et qu'il en fût averti. ”

“ Le docteur Fauste, tout effrayé, se lamenta et pleura toute la nuit. ” Il y avait de quoi! Mais son esprit lui étant apparu s'efforce de ranimer son courage. “ Damné demain ou dans cent ans, il lui faudra toujours bien en arriver là! Et puis “ les Turcs, les Juifs et les empereurs qui ne sont pas chrétiens, mourront aussi, et pourront être en pareille damnation. Ne t'afflige pas tant; si le diable t'a ainsi appelé, il te veut donner une âme et un corps de substance spirituelle, et tu n'endureras pas comme les damnés. ” Le diable donne encore au malheureux “ de semblables consolations, fausses cependant et contraire à l'Écriture sainte. ”

“ Le docteur Fauste qui ne savait pas comment payer autrement sa promesse qu'avec sa peau, alla, le jour susdit que l'Esprit lui avait prédit que le diable l'enlèverait, trouver ses plus fidèles compagnons, maîtres bacheliers et autres étudiants, lesquels l'avaient souvent cherché; il les pria qu'ils voulussent venir avec lui au village de Romlique, situé à une demie-lieue de Wittenberg, pour s'en aller promener, et puis, après, prendre un souper avec lui, ce qu'ils lui accordèrent. ” Ils firent bonne chère, “ et le docteur Fauste se tint avec eux fort plaisamment: mais ce n'était pas de bon coeur. ”

Lorsque " le vin du souper fut servi ", l'amphytrion tira ses hôtes à l'écart, et les mit au courant de son pacte infernal, qui lui vaudra d'être enlevé par le diable cette nuit même. " Finalement, et pour conclusion . . . Je vous prie, quand vous aurez trouvé mon corps, que vous le fassiez mettre en terre : car je meurs comme un bon chrétien et comme un mauvais tout ensemble : comme un bon chrétien, d'autant que j'ai une vive repentance dans mon coeur, avec un grand regret et douleur . . . je meurs aussi comme un mauvais chrétien, d'autant que je veux bien que le diable ait mon corps que je lui laisse volontiers, et que seulement il me laisse avec mon âme en paix. Sur cela, je vous prie que vous vouliez vous mettre au lit, et je vous désire et souhaite la bonne nuit ; mais, à moi elle sera pénible, mauvaise et épouvantable. "

Les amis du docteur Fauste sont plongés dans une profonde désolation : " Ah ! monsieur Fauste, où vous êtes-vous réduit, que vous ayez tenu cela si longtemps secret, sans en rien dire, et ne nous avez point révélé plus tôt cette triste affaire ? Nous vous eussions délivré de la tyrannie du diable par le moyen des bons théologiens. Mais, maintenant, c'est une infamie et une chose honteuse à votre corps et à votre âme. " Et le docteur Fauste répond : " Il ne m'a été nullement loisible de ce faire, quoique j'en aie eu souvent la volonté. Comme là-dessus un voisin m'avait averti, j'eusse suivi sa doctrine pour me retirer de telles illusions et me convertir ; mais, comme j'avais fort bien la volonté de le faire, le diable vint qui me voulut enlever, comme il fera cette nuit, et me dit qu'aussitôt que je voudrais entreprendre de me convertir à Dieu, il m'emporterait avec soi dans l'abîme des enfers. "

Là-dessus les amis du docteur Fauste l'exhortent de se recommander à Dieu par Jésus-Christ. Enfin, " ces étudiants et bons seigneurs, comme ils donnèrent le signe de la croix sur Fauste pour se départir, pleurèrent et s'en allèrent l'un après l'autre. "

La nuit fut épouvantable. " Vent tempêtueux qui ébranle la maison, sifflements horribles et hurlements épouvantables, comme si la maison eût été pleine de serpents, couloevres, et autres bêtes vilaines et sales : tout cela était entré par la porte du docteur Fauste. . . Comme donc il fut jour, et que les étudiants, qui n'avaient point dormi toute la nuit, furent entrés dans le poêle (chambre) où était le docteur Fauste, ils ne le trouvèrent plus, et ne virent rien, sinon le poêle tout plein de sang répandu : le cerveau s'était attaché aux murailles, d'autant que le diable l'avait jeté de l'une à l'autre. Il y avait là aussi ses yeux et quelques dents, ce qui était un spectacle abominable et effroyable. Les étudiants commencèrent à se lamenter et à pleurer, et le cherchèrent d'un côté et d'autre. A la fin ils trouvèrent son corps gisant hors du poêle parmi de la fiente, ce qui était triste à voir ; car le diable lui avait écrasé la tête et cassé tous les os. "

Telle est, résumée, la légende du docteur Fauste, qui a servi de thème au chef-d'oeuvre de Goëthe. La légende ne passe pas toute entière — non plus qu'avec son véritable esprit — dans le drame. En outre, le personnage de Marguerite, qui concentre le meilleur de l'intérêt dans l'oeuvre du poète, est une création de celui-ci ⁽³⁾.

Dans la brève complainte naïve et d'ailleurs sans art qui va suivre, le thème original, pour défloré qu'il soit, n'en garde pas moins son empreinte plus forte, et aussi, me semble-t-il, plus charmante, comme aussi son pur esprit de chrétienne détestation pour le pacte diabolique.

Avec quelle conviction ma grand'mère chantait cette complainte, comme seuls savaient chanter une complainte

⁽³⁾ A son tour le poème de Goëthe donnera naissance au *Faust* de Gounod. Dans l'opéra comme dans le drame, la légende primitive se trouve, pour ainsi dire, transposée sur une autre clef.

les vieux de jadis ! Car il y faut de la souplesse, une ingénue croyance aux malheurs chantés, une âme compatissante et, pour la complainte du " docteur qui avait vendu son âme au diable ", une sainte horreur d'un aussi épouvantable forfait, horreur qui résonne en salutaire avertissement dans la voix du chanteur. La génération actuelle est impuissante à rendre une complainte. Plus tard peut-être, lorsqu'elle aura vieilli... mais il n'y suffit pas d'une voix chevrotante !

I

Mais écoutez, mais écoutez
L'histoir' que je vais vous chanter.
C'était un docteur misérable,
Qui ne vivait qu'en languissant.
S'il voulait me vendre son âme,
Y aurait toujours de l'argent.

II

Un jour le diabl' y'est apparu,
Les corn' au front, les pieds fourchus.
Toi qui es docteur misérable,
Oh ! qui ne vis qu'en languissant,
Voudrais-tu me vendre ton âme,
Tu y'auras toujours de l'argent.

III

Le docteur, sans penser à lui,
Lui dit : Je veux savoir le prix.
Oh ! tiens, prends donc cette bourcette,
Pendant le terme de dix ans
Tu y'auras toujours c'que tu souhaites,
Tu y'auras toujours de l'argent.

IV

Le dernier jour de son vivant
Lui dit à son valet : Va-t'en,
Va-t'en me chercher d'la volaille
Et du vin. Qu'y n'en soit parlé.
Oh ! que je fasse une gogaille
Avec mes plus grands amis.

V

En haut son valet monta,
Pour son maîtr' du vin demanda.
Vous avez les couleurs pâles
Et le visage tout changé.
Je ne pourrais-t'y pas, maître,
Je ne pourrais-t'y pas vous soulager ?

VI

Ah ! non, non, non, mon bon valet,
Tu ne peux pas me soulager.
Je suis dans un tourment extrême,
Et tourmenté jusqu'aux pomons.
Je suis dans un tourment extrême,
J'ai vendu mon âme au démon.

Ainsi finit la complainte de ma grand'mère. Je ne saurais y mettre une meilleure conclusion — puisque la complainte, peut-être incomplète, ne conclut pas — que celle même de la légende du docteur Fauste.

“ Ainsi finit l'histoire de Fauste, qui est pour instruire tout bon chrétien, principalement ceux qui sont d'une tête et d'un sens capricieux, superbe, fou et téméraire, à craindre

Dieu et fuir tous les enchantements et tous les charmes du diable, comme Dieu a commandé expressément, et non pas d'appeler le diable chez eux et lui donner consentement, comme Fauste a fait; car ceci nous est un exemple effroyable. Et tâchons continuellement d'avoir en horreur telles choses et d'aimer Dieu surtout; élevons nos yeux vers lui, adorons-le et chérissons-le de tout notre coeur, de toute notre âme et de toutes nos forces: et, à l'opposite, renouçons au diable et à tout ce qui en dépend; et qu'ainsi nous soyons finalement bienheureux avec Notre-Seigneur. *Amen.* Je souhaite cela à un chacun du profond de mon coeur. Ainsi soit-il.

“Soyez vigilants, et prenez garde; car votre adversaire le diable va autour de vous, comme un lion bruyant, et cherche qui il dévorera: auquel résistez, fermes en la foi. *Amen.*”

Père HUGOLIN, o. f. m.

UN MOINE

In sudore et patientia.

Devise du 1er Abbé de Notre-Dame-du-Lac, le Très Révérend Père Dom Marie-Antoine Oger, de vénérée mémoire.

Tout est fini!... Le glas s'est tu... la tombe est close...
Les moines de Cîteaux, en priant, lentement
Sont retournés au choeur... Et c'est l'isolement,
Très triste, au cimetière. En son blanc vêtement
Le défunt pour toujours dans la mort se repose.

Toi qui bus à longs traits la sueur de son front,
Toi qui vis son labeur, Solitude explorée,
Rappelle à mon esprit la vaillante épopée
Du moine défricheur qui fit ton sol fécond !
Parle ; mon coeur écoute.

* * *

“ Or donc, il vint de France,
Portant l'amour divin dans les plis de son froc ;
Il planta son drapeau — la croix — sur quelque roc,
A deux genoux pria ; fit signe à l'espérance
D'éclaircir l'horizon ; puis calme et résigné,
Tel un preux de jadis, se leva, l'âme ardente.
Alors commença l'oeuvre.

I

UN MOINE

“Où seul avait régné

Des forêts le silence, un soir, la voix chantante
Des pieux *Angelus* charma l'air attendri ;
Et, bien longtemps, ce fut d'une pauvre tourelle
Que l'*Ave* s'envola, timide, ouvrant son aile,
Mais les moines heureux bénissaient l'humble abri
Où coulait leur exil, sous la conduite sainte
Du Père... de l'Abbé.

“Lui, cependant, rêvait

De cloîtres spacieux, de quelque vaste enceinte,
Où pût évoluer, dans l'amour et la paix,
Blanche procession, le cortège des bures.
De ses nerveuses mains il bûche, fait tomber
Le pin, l'orme, l'érable en nos forêts obscures ;
Il taille le granit, l'arrache aux glèbes dures...
Puis, d'un geste vainqueur, au ciel, qui s'est courbé
Pour bénir son ouvrage, il montre, un jour, l'église,
Le monastère entier, l'asile enfin construite. !

“Ce n'est pas tout ! Là-bas, dans la poussière grise,
La steppe inculte dort. Pourtant l'astre aux cieus luit ;
Des frissons printaniers pressent la sève inerte.
Le terroir canadien, plaine inculte et déserte,
Gémit sous les cailloux, les ronces, les buissons.
Le moine écoute... Il part... Il brûle ces broussailles,
Défonce le terrain, prodigue les semailles...
Et le sol reconquis prodigue les moissons !
Les blés mûrs ont chanté l'hosanna de la terre ;
Tes sables sont féconds, ô cloître solitaire !

“ Un jour, l'on entendit un appel déchirant :
 Au feu ! Le fondateur pâlit. Le feu consume
 Eglise, cloître, autels : en un instant tout fume.
 Mais, quand fut terminé l'holocauste navrant,
 De son grand cœur jaillit ce *fiat* émouvant :
 “ Béni soit le Dieu bon qui donne et qui retire !
 “ Il me veut sur la croix : j'accepte le martyr ”.

“ Il dit, recommença, pierre par pierre, tout,
 Vaillant comme jadis, vaillant jusques au bout.
 Pour féconder la terre et calmer la souffrance
 Le moine avait versé *sueurs et patience*.

II

“ Puis, vinrent sans pitié les mois d'avant la mort
 Torturant leur victime en lentes agonies.
 Et lui fut admirable !

“ Au cours des insomnies,
 Quand, triste, l'heure sonne, inutile remord
 Du temps qui fuit toujours sans laisser d'espérance ;
 Dans les nuits où l'orage augmente la souffrance,
 Où l'atmosphère lourde étreint son front brûlant,
 Et qu'un pénible effort déchire sa poitrine ;
 Quand paraît du soleil le disque étincelant
 Ou qu'un nuage gris entraîne la bruine ;
 Lorsque s'avive ainsi l'ennui d'être captif,
 De son âme jamais ne sort un mot plaintif.

“ C'est l'heure de la mort, des angoisses affreuses,
 L'heure où l'oeil n'aperçoit que choses douloureuses.
 Mais, lui, calme est sa fin. S'il fut le grand souffrant,
 Il se montre, en ce jour, le sublime endurant.

Dans le dernier élan de sa cruelle fièvre,
Pas un soupir amer ne contracta sa lèvre.
Il fut vrai moine au cloître, et moine en son trépas.
Pauvre, suivant le Christ, il vécut ici-bas
D'un austère aliment : *Sueurs et patience !*

“ Qu'il vive au ciel d'un mets divin : la récompense.
Amen ! ”

Alors se tut l'âme de nos déserts.

* * *

Et moi, j'aurais voulu graver ces simples vers
Sur un tombeau de marbre. Hélas ! au cimetière
Il n'est qu'une humble croix pour te veiller, mon Père !

Août 1913.

UN AMI.

Pierre Boucher

(SUITE)

PERSONNE ne croyait à la durée de la paix conclue. “ La guerre des Iroquois traverse toutes nos joies, disait une lettre de ce temps. C’est l’unique mal de la Nouvelle-France, qui est en danger de se voir toute désolée, si, de France, on n’y apporte un puissant et prompt secours, car pour vrai dire, il n’y a rien de si aisé à ces barbares que de mettre quand ils voudront toutes nos habitations à feu et à sang, à la réserve de Québec, qui est en état de défense, mais qui, toutefois, ne serait plus qu’une prison dont on ne pourrait pas sortir en assurance et où l’on mourrait de faim, si toute la campagne était ruiné. . . . C’est une espèce de miracle que les Iroquois, pouvant si aisément nous détruire, ne l’aient pas encore fait, ou plutôt c’est une providence de Dieu qui jusqu’à présent les a aveuglés. . . Ils ont fait des coups de coeur, et se sont signalés, en certaines rencontres, autant qu’on pourrait l’espérer des plus braves guerriers d’Europe. Pour être sauvages, ils ne laissent pas de savoir fort bien faire la guerre, mais d’ordinaire celle des Parthes qui donnèrent tant de peines aux Romains. ”

Tout le monde comprenait que pour réduire les Iroquois, il fallait aller les attaquer dans leur pays. Mais la colonie—criminellement négligée — n’avait pas de troupes.

Pendant l’audace de ces barbares allait toujours croissant. L’anéantissement de la colonie fut décidée, et, comme on sait, au printemps de 1660, tous les guerriers des cinq tri-

bus se réunirent pour fondre sur les établissements français.

Le dévouement de dix-sept jeunes héros sauva la colonie. Epouvantés de leur courage et des pertes subies, les Iroquois rebroussèrent chemin. Mais s'ils n'espéraient plus une destruction complète, ils continuèrent avec grand succès leur afreuse guerre de surprises.

En 1661, plus de cent Français furent tués ou enlevés entre Québec et Montréal. Parmi ceux qui moururent les armes à la main, il faut citer Jean de Lauzon, fils du gouverneur et sénéchal de la Nouvelle-France ⁽¹⁾. Sa mort terrible et noble lui donne droit à un souvenir éternel.

Aux Trois-Rivières, les Iroquois enlevèrent, un jour quatorze Français à la fois : " Une femme, écrivait Pierre Boucher, est toujours dans l'inquiétude que son mari, qui est parti le matin pour son travail, ne soit pris ou tué et que jamais elle ne le revoie. C'est ce qui est cause que la plupart des habitants sont pauvres, les Iroquois tuant le bétail, empêchant quelquefois de faire les récoltes et brûlant les maisons, et les pillant, lorsqu'ils en ont l'occasion. "

(1) Voici comment Marie de l'Incarnation raconte ce tragique événement du 22 juin 1661 : " Entre les Français qui ont été tués, M. Jean de Lauzon, fils du précédent gouverneur et sénéchal de la Nouvelle-France, est le plus considérable. C'était un homme brave et généreux, toujours prêt à courir sur l'ennemi, et toute la jeunesse le suivait avec ardeur. Lorsqu'on eût appris la nouvelle des meurtres commis à l'île d'Orléans et à la côté de Beaupré, il y voulait aller à toute force pour chasser l'ennemi, on l'en empêcha avec raison. Mais sa belle-soeur, Mme de l'Espinay, dont le mari était allé à une partie de chasse dans les environs, n'eût point de repos qu'elle n'eût trouvé quelque ami pour aller le délivrer. Jean de Lauzon voulut, en cette occasion, signaler l'amitié qu'il lui portait. Il part avec six jeunes gens dans une chaloupe. Etant arrivés vis-à-vis la maison du sieur Mahen, qui est au milieu de l'isle et qui avait été abandonnée depuis quelques jours, il la fit échouer à marée basse entre deux rochers qui forment le sentier conduisant à cette habitation. Il y envoya deux de sa compagnie pour découvrir s'il n'y avait point d'Iroquois. La porte

* * *

A son arrivée à Québec, au mois d'août 1661, le gouverneur-général d'Avaugour trouva la colonie à toute extrémité. Mais le traité des Pyrénées avait rendu la paix à la France. M. d'Avaugour jugea le moment favorable pour obtenir du renfort, et il résolut de députer en France un homme connaissant bien le pays, la situation, et capable d'en parler de manière à convaincre, à émouvoir.

Son choix s'arrêta sur le gouverneur des Trois-Rivières. Toutes les autorités canadiennes l'approuvèrent et Pierre Boucher dûment accrédité se rendit à Paris pour " supplier le roy de prendre sous sa protection une colonie qui se trouvait absolument abandonnée et réduite aux derniers abois ". (2)

* * *

Si richement doué qu'il fût, l'ancien commis des traiteurs et interprète des Hurons dut faire singulière figure à la

étant ouverte, l'un d'eux y entra et y trouva quatre-vingts Iroquois en embuscade, qui le tuèrent et courant après l'autre, le prirent vif après qu'il se fût bien défendu. Ces barbares allèrent ensuite assiéger la chaloupe où il n'y avait plus que cinq Français, qui se défendirent jusqu'à la mort. M. de Lauzon qu'ils ne voulaient pas tuer, afin de l'emmener vif en leur pays, se défendit jusqu'au dernier soupir. On lui trouva les bras tout meurtris et hachés des coups qu'on lui avait donnés pour lui faire mettre bas les armes; cependant il ne se laissa pas vaincre et jamais ils ne le purent prendre. Après sa mort, ils lui coupèrent la tête, qu'ils emportèrent dans leur pays. Ainsi furent massacrés nos sept Français; mais ils tuèrent un bien plus grand nombre d'Iroquois dont on trouva les ossements lorsqu'on alla lever les corps des nôtres, leurs gens ayant brûlé les corps des leurs selon leur coutume et laissé entiers ceux de nos Français. " *(Lettres de Marie de l'Incarnation)*

(2) Charlevoix: *Histoire de la Nouvelle-France.*

cour de Louis XIV. Mais le jeune roi accueillit avec une bienveillance extrême le fruste délégué de la petite colonie agonisante.

Au lieu de le renvoyer à ses ministres, il l'entretint longuement, l'interrogea sur le Canada, sur ses ressources, et, pour reconnaître les services de Pierre Boucher, lui accorda des lettres de noblesse ⁽³⁾. Le roi promit de retirer à la Compagnie des Cent-Associés les privilèges dont elle abusait; il promit aussi d'envoyer des troupes pour réduire les Iroquois.

Pierre Boucher revint avec trois cents hommes de travail et cent soldats. Trois cents autres devaient bientôt suivre.

A son retour, il fut promu à la charge de juge royal et reprit le gouvernement des Trois-Rivières. Les Trois-Rivières *c'était le lieu où logeait la crainte* ⁽⁴⁾. Cependant toute la famille de Pierre Boucher l'y avait suivi. Ses parents et son frère Nicolas y moururent; ses trois soeurs s'y établirent. ⁽⁵⁾

Pierre Boucher, arrivé si jeune à Québec, n'était pas un

⁽³⁾ Après la reconnaissance des services distingués de Pierre Boucher le roi disait : " A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine jouissance et autorité royale, nous avons par ces présentes, signées de notre main, le dit Sieur Boucher et ses enfants, nés et à naître en loyal mariage, anoblis. et anoblissons et du titre de gentilshommes décorés et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits de notre royaume, et en tout pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentilshommes. "

⁽⁴⁾ Père Vimont.

⁽⁵⁾ Marie épousa Etienne Lafond, Marguerite, Toussaint Toupin, Madeleine, Urbain Baudry. Cette dernière, d'après son contrat de mariage, apportait à son mari : " Deux cents francs en argent, quatre draps, deux nappes, six serviettes de toile et de chanvre, un matelas, une couverture, deux plats, six cueillers et six assiettes d'étain; une marmite et une chaudière, une table, deux formes (bancs longs), une huche à bou langer, un coffre fermant à clé, une vache et deux cochons. "

homme instruit. Cependant, pour répondre plus au long aux questions que lui avait faites Louis XIV, il entreprit d'écrire un ouvrage qu'il intitula : *Histoire véritable et naturelle des moeurs et des productions de la Nouvelle-France*.

Ce livre judicieux qui reste une autorité, Pierre Boucher l'écrivit à l'époque terrible des tremblements de terre. Depuis le mois de février jusqu'à l'automne, d'épouvantables secousses bouleversèrent le pays. Chacun croyait que le Canada tout entier allait s'abîmer. Pierre Boucher avait foi dans l'avenir et préparait son livre qu'il dédia à Colbert, ministre des colonies. *L'histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France* fut imprimée à Paris en 1664.

Le roi n'avait pas oublié ses promesses. L'arrivée d'un vice-roi et du régiment de Carignan le prouva et l'expédition de l'automne 1666 contre les Iroquois porta un grand coup à la puissance de cette *race horrible et terrible*.

Avertis de l'approche des troupes, ils s'étaient préparés à une vigoureuse défense ; mais le roulement des tambours, qu'ils prirent pour la voix des démons au service de l'armée, les terrifia tellement qu'ils abandonnèrent leurs villages et s'enfuirent dans les bois.

M. de Tracy ne commit pas l'imprudencé de les y suivre ; mais on livra aux flammes les cinq bourgs ⁽⁶⁾ agniers. Habitations et moissons, tout fut réduit en cendres.

De retour à Québec, M. de Tracy fit signifier aux Iroquois par quelques amis de leurs chefs envoyés pour solliciter

(6) Ces bourgs considérables différaient fort des autres bourgs sauvages. Les cabanes étaient vastes et en bois. " Toutes étaient remplies de vivres, d'ustensiles, de toutes sortes de commodités et de meubles ; rien ne leur manquait ; elles étaient bien bâties et magnifiquement ornées, garnies d'outils de menuiserie et d'autres dont les Iroquois se servaient pour la décoration de leurs cabanes et de leurs meubles. " — *Lettres de Marie de l'Incarnation*.

la paix, qu'ils eussent à lui amener des otages et à venir à Québec conclure la paix, que s'ils y manquaient, il retournerait dans leur pays à la tête de ses troupes et leur ferait une guerre sans merci.

Après vingt-cinq ans d'alarmes et de carnage, la Nouvelle-France allait enfin respirer. Une ère de calme allait s'ouvrir. Jamais, nulle part, le *Te Deum* ne fut chanté plus joyeusement.

* * *

Le péril incessant une fois conjuré, il fallait tirer parti des richesses du sol. La terre dont on veut faire une patrie doit être fécondée par le travail et les sueurs. Dans un pays neuf, il faut des gens qui mettent la main à la hache et à la pioche. Pierre Boucher le comprenait. Il savait que le patriotisme prend corps avec la terre, se confond avec l'amour du sol, et un grand projet le préoccupait.

Pour reconnaître *les bons et utiles services* du sauveur des Trois-Rivières, l'intendant Talon lui avait donné, concédé et accordé un morceau de forêt — cent quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur à prendre sur le Saint-Laurent, bornées des deux côtés par la seigneurie de Varennes, pour jouir de la dite terre en tous droits de seigneurie et justice, et, de ce fief en bois debout, Pierre Boucher songeait à faire une paroisse modèle.

Plein de cette pensée, il visita sa sauvage seigneurie et la trouva à souhait. L'argent lui manquait absolument pour la mettre en valeur — Il avoué dans ses mémoires, qu'après avoir établi les colons qu'il avait amenés de France, il se trouva complètement ruiné — Mais il savait que la richesse est dans le sol, que la prospérité des familles comme des nations dépend surtout de l'agriculture, et son parti fut bientôt

pris : il viendrait défricher son domaine et y établirait son foyer.

Lui-même écrit quels motifs lui faisaient abandonner le gouvernement des Trois-Rivières pour se fixer dans la forêt, et, au monastère des Ursulines de Québec, on conserve religieusement ce manuscrit intitulé : *Raisons qui m'engagent à établir ma seigneurie des îles percées que j'ay nommée Boucherville.*

1^{ère} Raison. — C'est pour avoir un lieu dans ce pais consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'estre à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en estre bientôt chassée.

2^{ème} Raison. — C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde, qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle, et aussi pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et de celui de ma famille.

3^{ème} Raison. — C'est pour tâcher d'amasser quelque bien par les voies les plus légitimes qui se puissent trouver, afin de faire subsister ma famille, pour instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun dans sa condition.

4^{ème} Raison. — Comme c'est un lieu fort avantageux tant pour les grains que pour les nourritures, et que ce serait dommage qu'il demeurât inutile, outre que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire si quelqu'un ne commence. — Cette terre m'appartenant, je crois que Dieu demande de moy que j'aïlle au plus tôt l'établir. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est la connaissance que j'ay que cela sera utile au public et aux particuliers.

5^{ème} Raison. — C'est qu'il me semble que j'auray plus de moyen de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis, où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grande famille ; ce qui fait que je n'ay à présent presque que le désir et la bonne volonté. — Peut-être que dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ai vu pratiquer à un grand homme de bien ; ce que je ne pourrais pas faire demeurant icy. — Pour y réussir, je prie notre bon Dieu, par les mérites et l'intercession de son fidèle serviteur, le Père de Bréboeuf, de m'en faciliter l'établissement si c'est pour sa

gloire, pour le salut de mon âme et celui de toute ma famille, sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté.

Je mets cecy par écrit, afin que si Dieu permet que je réussisse, le relisant, je me souviene de ce à quoi je me suis engagé; afin aussi que mes successeurs sachent bien mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils voulussent enchérir pardessus, en y faisant quelque chose de plus à la gloire de Dieu. C'est ce en quoi ils me peuvent le plus obliger, ne leur demandant pour toute reconnaissance que Dieu soit servy et glorifié d'une façon toute particulière dans cette seigneurie, comme en étant le maître. C'est mon intention; je le prie de tout mon coeur qu'il veuille bien l'agrèer, s'il lui plaît. Ainsi-soit-il.

Le bien à faire, voilà ce que Pierre Boucher avait en vue. C'était sa divine ambition. Mais ce n'est pas sans peines qu'il fit agréer au gouverneur-général sa résolution d'abandonner le gouvernement des Trois-Rivières, et il dut lui en coûter de quitter cette ville naissante, où la gloire lui avait souri, où son coeur avait tant de fois saigné, où la fraternité de la souffrance et du péril avait formé de ces liens qui jamais ne se brisent.

* * *

Les rivières, a dit Pascal, sont des chemins qui marchent. Pour les colons, il n'y avait pas d'autres routes à travers la forêt sans fin, et le déboisement se commençait le long des cours d'eau.

C'est à une vingtaine d'arpents de l'église actuelle, à l'embouchure de la Sabrevois dans le fleuve, que le fondateur de Boucherville attaqua la forêt. Le soir, après la dure journée, une belle flambée égayait la clairière et Pierre Boucher se reposait avec ses hommes en songeant à l'avenir, à cette paroisse qu'il voulait créer.

La sécurité conquise n'était que relative, il fallait se protéger contre la perfidie des Sauvages. Une haute palissade

entoura la maison solidement construite et sur le bord du fleuve, on éleva une petite redoute. C'est ce qu'on appelait le fort Saint-Louis.

A côté, Pierre Boucher fit bâtir une chapelle. Au siècle dernier, on en voyait encore les ruines (7).

Le temps n'a pas détruit le manoir de Pierre Boucher; la charpente et les murs sont encore les mêmes (8). Il l'habita, paraît-il, dès 1668. C'est de ce foyer — lieu de son repos et de ses joies — que sa forte race s'est répandue au loin, emportant d'immortelles traditions de foi, d'honneur et de patriotisme.

Encore que les voyages fussent alors si longs, si pénibles, les plus grands personnages du pays visitaient Pierre Boucher. Le premier prêtre qui entra dans sa maison fut l'illus-

(7) A cet endroit, on a érigé un monument avec cette inscription :

En ce lieu

PIERRE BOUCHER
bâtit la 1^{ère} chapelle en 1668

LE PERE MARQUETTE
fit le 1^{er} baptême

La vénérable
SOEUR BOURGEOIS
fonda la 1^{ère} école.

Le 24 août 1879

MONSEIGNEUR TACHE
Archevêque de Saint-Boniface
bénit ce monument sur la propriété de
Joseph Boucher de la Broquerie

(8) Cette maison sacrée par tant de vertus, tant de labeurs, Mgr Taché, descendant de Pierre Boucher, l'avait longtemps habitée. En 1880, il l'acheta de ses cohéritiers et la donna aux Jésuites, qui en ont fait une maison de repos et de retraite fermée.

tre Père Marquette. Accompagné de Louis Joliet, il venait, avant de partir pour les missions de l'Ouest, faire ses adieux au fondateur de Boucherville. Pierre Boucher avait le mâle bon sens supérieur au génie même, mais les aventures, alléchées d'inconnu et de danger, faisaient vibrer en lui des fibres bien profondes : ce dut être avec une émotion mêlée d'envie qu'il vit partir les deux immortels découvreurs.

Comme le glorieux fondateur de Montréal, Pierre Boucher avait mis ses colons sous la protection de la Vierge. Comme Maisonneuve aussi, il organisa une congrégation de Marie et, jusqu'à sa mort, il en fut le président. Les premiers prêtres desservants de la paroisse résidèrent au manoir, et une partie de la maison était à la disposition de la Soeur Bourgeoys qui venait, chaque été, enseigner le catéchisme et faire l'école aux enfants. Comme l'admirable femme devait applaudir aux efforts de Pierre Boucher ! Avec quel intérêt elle devait suivre ses travaux !

En 1681, il avait cent arpents en valeur, et sa robuste main avait, en grande partie, défriché cette portion de son domaine. C'est par le travail intelligent et civilisateur qu'on s'empare vraiment du sol. Pierre Boucher l'éprouvait. Il aimait cette terre neuve qui rendait cent pour un. La meilleure manière d'enseigner, c'est de faire. Aussi, à Boucherville, les colons ne manquaient pas ; comme le seigneur, ils travaillaient dur. Les défrichements s'étendaient, les habitations s'élevaient, le long du fleuve, dans les clairières, au bord de la forêt.

* * *

Ces pionniers des anciens jours avaient une terrible vie. Mais le danger, le travail intense, les fatigues énormes n'affectaient guère Pierre Boucher.

Il savait prendre le bon côté des choses; la forêt qui s'avavançait jusqu'au seuil de la maison ne lui semblait pas une ennemie. " Le gibier vient se faire tuer, dit-il dans l'*Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, le bois ne coûte qu'à bûcher et à apporter au feu, et plus on fait grand feu, plus on abât de la forêt et l'on se fait des terres nouvelles. "

* * *

La vie d'un arbre est dans ses racines et la vie d'un peuple dans ses origines. Parmi nous, qui n'a songé à ces brillants foyers d'autrefois, perdus dans la noirceur profonde des bois? Qui n'a revu en pensée ces demeures primitives où les flambées de l'âtre mettaient de la poésie sur la rudesse des choses? Alors, le confortable était bien inconnu. Mais, à son foyer rayonnant, le fondateur de Boucherville devait faire grande figure quand ses enfants l'entouraient. De sa seconde femme, Jeanne Crevier, il n'en eut pas moins de seize — dix garçons et six filles. Cette belle famille grandissait gaie, robuste, aventureuse, elle allait faire dire à l'un de nos gouverneurs que la famille de Pierre Boucher avait plus travaillé qu'aucune autre au bien du pays. René Gauthier de Varennes et Nicolas Danau de Muy, officiers fort distingués du régiment de Carignan, devinrent les gendres de Pierre Boucher, et les premiers colons de sa seigneurie se recrutèrent parmi les soldats (°).

(°) La meilleure repartie du régiment de Carignan demeura au Canada ou y revint après avoir accompagné M. de Tracy en France. Presque tous les soldats s'y étaient faits habitants, ayant eu leur congé à cette condition. Plusieurs de leurs officiers avaient obtenu des terres, avec tous les droits des seigneurs; ils s'établirent presque tous dans le pays, s'y marièrent et leur postérité subsiste encore. La plupart étaient gentilshommes. Aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies, et peut-être que toutes les autres ensemble. — *Charlevoix*.

C'est avec une joie profonde qu'il accueillait les braves qui voulaient fonder un foyer — allumer la flamme sacrée dans les demeures à léguer. Il les encourageait, les avisait, les aidait avec une bonté inlassable, les traitait moins en seigneur qu'en père. Et la sympathie, le respect et les services reçus et rendus formaient entre eux des liens solides que le danger ne tarda point à resserrer. L'ère de paix avait été comme un beau et vigoureux printemps, mais la Nouvelle-France, heureuse, prospère, déjà riche de sève, allait traverser des années terribles et subir des humiliations qu'elle n'avait point connues aux jours de ses pires détresses, à l'âge héroïque et militant.

(À SUIVRE.)

Laure CONAN.

XIIe Congrès international de Géologie

Tenu à Toronto, 6-14 août 1913



UI donc a dit que, à la façon des aruspices de l'ancienne Rome, deux géologues ne peuvent se regarder sans rire ?

Cette boutade pouvait se justifier quand — il n'y a pas encore un bien long temps — l'histoire de la terre suscitait de si nombreuses contradictions qu'il en rejaillissait sur la science même un véritable discrédit. Mais il est connu aujourd'hui que, à compter de la seconde moitié du siècle dernier, la Géologie est sortie des hésitations de son berceau et que la lumière s'est faite sur les points principaux. Il reste encore bien des obscurités, bien des divergences sérieuses, personne ne l'ignore, le géologue moins que tout autre. Car la Géologie étant une sorte de synthèse de toutes les connaissances scientifiques, il n'y a pas lieu d'être surpris de la voir exposée à des conclusions prématurées, à de véritables méprises, et, partant, à de multiples remaniements. Aussi les hommes qui ont contribué à asseoir solidement ses éléments fondamentaux ont droit à notre reconnaissance; leurs noms valent d'être cités à l'égal des grands noms qui ont illustré l'un ou l'autre champ de l'activité humaine.

Cuvier en France, Lyell en Angleterre, Logan en Canada — pour ne citer que quelques noms — ont fini par édifier un corps de doctrines qui offre, a écrit mon regretté maître et ami, M. Albert de Lapparent, professeur de Géologie à l'Institut Catholique de Paris, " le saisissant intérêt d'une histoire infiniment variée, poursuivie à travers un nombre incalculable de siècles ".

“ On y assiste, continue-t-il, à l'incessante succession des changements qui ont affecté le monde des minéraux, celui des végétaux, et le règne animal. L'homme même, s'il n'y paraît pas encore, y est intéressé au plus haut point par le spectacle de la lente et providentielle élaboration de tous les matériaux que la civilisation utilise aujourd'hui. Refuser son attention à un tel ordre de connaissances, c'est se priver volontairement d'une rare satisfaction intellectuelle; satisfaction d'autant plus élevée que les faiblesses humaines n'interviennent jamais dans cette série d'événements où l'on voit une matière docile évoluer sans cesse en conformité des lois que lui a imposées le Créateur.”

Il faut bien l'avouer, les géologues s'élèvent rarement à de si hautes considérations. Au contraire, il semble que les recherches terre à terre, visant ce qui est immédiatement palpable, ce qui est premièrement utile, sont plutôt et de plus en plus l'objet de leurs exploits. C'est oublier la moitié de notre devise *Mente et malleo*, c'est rabaisser singulièrement le rôle de la Géologie, et cette façon étroite de concevoir son rôle est bien de nature à refroidir l'ambition de ceux à qui les ailes ne manquent pas pour monter dans les régions métaphysiques.

Toutefois, si notre vocation ne doit avoir rien de commun avec les pratiques risibles de ceux qui cherchaient le secret du présent et du futur dans les viscères des animaux vivants, je n'hésite pas à reconnaître qu'elle nous attache à des travaux obscurs et qu'elle développe en nous des goûts et des dehors d'une extrême simplicité. Nous sommes des travailleurs de la terre, notre désir est de pénétrer au plus profond de ses entrailles; le marteau, le pic, le foret sont nos instruments de travail, nous les exhibons dans nos armoiries! Faut-il s'étonner si notre tenue, je veux dire notre attitude, nos gestes, le soin de notre personne se ressentent un peu de nos dispositions et de notre labeur quotidien ?

Loin de moi la pensée d'éveiller dans l'esprit de qui que ce soit la plus petite déconsidération à l'endroit de mes savants confrères en géologie. Je le dis sans reticence aucune, ils ont toute mon admiration et tout mon respect. D'ailleurs ces remarques ne s'adressent qu'à la superficie du sayant ; elles ne peuvent que faire briller ses qualités intellectuelles avec plus d'éclat, et l'on sait que, à l'instar de quelques philosophes antiques, peut-être même en se plaçant sous le patronage du grand apôtre saint Paul, qui se *glorifiait de ses infirmités*, quelques géologues, d'une réputation mondiale, tirent de leur extérieur, consciemment inculte, une sorte de gloire originale et personnelle.

Au surplus, cette *malice* n'est pas exclusivement mienne. Celui qui lit ces lignes l'aura sûrement entendue avant ce jour. Un ami la répétait à mes oreilles, séance tenante, au cours du Congrès de Toronto et renchérisait encore en affirmant que le contraste était saisissant entre le groupe d'hommes que nous avions sous les yeux et le groupe de délégués au Congrès des Universités de l'empire, que nous admirions ensemble, à Londres, l'an dernier.

Je puis — encore dans le même esprit de légère taquinerie à l'adresse des chevaliers du pic et du marteau, mes confrères — apporter au soutien de l'affirmation hardie de mon ami deux incidents, issus, il est vrai, de circonstances fortuites, mais qui auront ici l'allure d'arguments topiques. Je les tire l'un et l'autre de souvenirs déjà anciens, puisqu'ils remontent au Congrès de Géologie tenu à Paris en 1900. Néanmoins pour l'amour de la Géologie permettez, lecteurs, que je vous les fasse connaître.

Le Congrès de Paris avait inscrit dans son programme quelques excursions aux dépôts fossilifères de la France. Une de celles-ci nous conduisait à la plaine de Grignon. A la descente du train, je me trouvais en compagnie de M. de

L'apparent et d'un professeur de l'Etat, que je ne veux pas nommer, dans une grande diligence tirée par quatre chevaux. La conversation, on l'imagine bien, touchait à la Géologie, au sort des géologues, etc. Brusquement, comme suite à des réflexions longtemps contenues, le professeur de l'Etat s'adresse au professeur de l'Institut Catholique et lui dit à brûle-pourpoint: " L'apparent vous avez toutes les fortunes! Vous avez des rentes, vous fréquentez le monde, vous écrivez et vous parlez avec une égale facilité, vous avez publié un énorme bouquin de Géologie qui, chose inouïe, a eu presque aussitôt l'honneur d'une réimpression, la commission de l'Exposition vient de vous donner une médaille d'or en récompense de vos travaux, et par dessus tout — c'était là évidemment où il voulait en venir — vous avez conservé les grâces de votre jeunesse: vous aurez soixante-dix ans bientôt, vous en accusez cinquante à peine. " Tout cela était parfaitement vrai et ces observations étaient d'autant mieux fondées que l'interlocuteur n'avait pas sacrifié aux grâces et ne paraissait posséder aucun des précieux attraits qu'il découvrait chez son collègue. De fait, L'apparent était un fort bel homme, très soigneux de sa personne, toujours très gracieux, d'une politesse exquise et prenante, et il avait le don de se mouvoir avec une égale aisance dans le monde de la matière et dans celui de la pensée. Non seulement il avait le bonheur d'avoir du talent, mais aussi le talent d'avoir du bonheur, et ce bonheur il le trouvait dans la chaire qu'il avait acceptée au préjudice d'une carrière glorieusement commencée dans le monde gouvernemental.

L'autre souvenir est pareillement bien vivant en ma mémoire.

Le champ de Grignon est célèbre dans le monde économique par son école d'agriculture. Il n'est pas moins réputé dans le monde scientifique, par les nombreux fossiles que

présente, à fleur de terre, le sous-étage lutétien du bassin de Paris. Le *cerithium giganteum*, la *turritella*, les *nummulites* y abondent. C'est de ces bancs remarquables par la multitude et la belle conservation des fossiles que partent les beaux spécimens destinés à enrichir les musées. L'administration française avait eu l'heureuse inspiration de faire ouvrir, sans nous en donner avis, un de ces bancs et d'en offrir les richesses à la douce manie grappilleuse des géologues. Quelle aubaine! A la vue de ce trésor inespéré, une commune frénésie précipite sur le sol hommes et femmes — il y a des femmes géologues — et vous auriez pu voir les représentants de l'auguste Géologie, les uns à genoux, d'autres, plus ardents, à plat-ventre, grattant fiévreusement de leur main le sable meuble, et se hâtant d'enfourer les spécimens dans leur sacoche, avec la joie et l'avidité d'un lapidaire cueillant des perles.

Je confesse que je n'ai pas à ce degré le culte des fossiles. Pendant que les fouilles se poursuivaient, M. de Lapparent, qui connaissait bien ce champ pour l'avoir décrit en tous ces détails dans son grand *Traité de Géologie*, s'était retiré du groupe des chercheurs, et moi j'ouvrais un appareil qui me permit de m'offrir et de conserver une pittoresque photographie où l'illustre maître, à l'abri de son en-tout-cas, pose avec élégance, tandis que les chercheurs, à la vue de l'entrepreneur photographe, se hâtent de reprendre la station verticale.

* * *

Le Congrès de Toronto avait pareillement combiné le plan de plusieurs excursions à travers le Canada. Il convenait que les savants étrangers prissent une vue générale des formations géologiques canadiennes, et qu'ils eussent en même temps l'opportunité d'étudier sur place la richesse et l'é-

tendue de nos mines. A cet effet, ils ont été voiturés de Sydney à Dawson avec arrêt à Gaspé, Lévis, Montmorency, Cobalt, Sudbury, Niagara et dans les Montagnes rocheuses.

Est-il connu que notre histoire géologique proteste contre le qualificatif de nouveau-monde que les profanes — les voyageurs, les littérateurs, les historiens — s'obstinent à donner à l'Amérique ? Les géologues sont plus honnêtes. Ils savent et ils disent que la province de Québec en particulier est un monde ancien, le plus ancien des mondes. Nos Laurentides, plus vieilles que les Pyrénées, que les Alpes, que l'Himalaya, se glorifient d'avoir présidé à l'apparition de toutes les montagnes de la terre. Elles ne voient de contemporaines que des turgescences de peu d'étendue en Bohême, en Bavière et dans la Scandinavie. Leur antiquité se révèle par l'accumulation de plusieurs milliers de pieds de sédiments superposés où sont ensevelis quelques restes, frustes et informes, d'un prétendu représentant de la série animale, caractéristique de l'époque éozoïque. Mais sur ces gisements anciens — et c'est encore une note tout à fait propre à notre province — reposent presque immédiatement les formations récentes de l'époque quaternaire, c'est-à-dire de l'âge de l'homme dans lequel nous sommes,

Absent l'âge secondaire avec ses monstrueux reptiles ! absent l'âge tertiaire où gisent les grands mammifères, précurseurs de la faune actuelle ! Absente même la formation carbonifère de l'époque primaire, si riche en dépôts houilliers chez nos voisins des provinces maritimes ! L'âge des mollusques et l'âge de l'homme renferment, à peu de chose près, toute l'histoire géologique de la province de Québec.

S'il était donné à un géologue de monter très haut sous le ciel de notre province, plus haut que le sommet d'une de ces montagnes que le voyageur aperçoit comme de vastes taupinières au milieu des vallées du Saint-Laurent et du Riche-

lieu, si haut que son regard embrasserait toutes les terres situées dans un rayon de trois cents milles et plus, ce fortuné géologue pourrait assister, en une vue rétrospective, à la naissance du premier des mondes et suivre les étapes de sa courte histoire.

Au commandement de l'*appareat arida* de nos Saints Livres, un massif puissant, sous la forme d'une large bande, surgit autour de la baie d'Hudson. C'est le noyau archéen de l'Amérique. Les roches laurentiennes, d'où sont issues les Laurentides, avec leur prolongement poussé jusque par delà les frontières de l'Etat de New York, viennent immédiatement après par ordre d'ancienneté.

Celles-ci présentent çà et là dans leur masse un calcaire cristallin, curieusement intercalé dans le gneiss ancien, dans lequel la Commission géologique du Canada, qui venait d'être constituée avec Sir William Logan à sa tête, découvrit et se hâta d'annoncer au monde savant étonné les singulières apparences d'origine animale qu'elle a décrites, en 1864, sous le nom d'*eoazon canadensi* (animal aurore). Cet être étrange serait donc antérieur à la *lingula prima*, à l'*arenicolites* de la période cambrienne, laquelle période, seule jusque-là, avait vu éclore les premières manifestations bien caractérisées de la vie organique. Mais il faut savoir que, soit pour prévenir une infatuation possible chez les jeunes géologues canadiens, soit dans le louable dessein de dissiper des conclusions hâtives, les spécialistes — on les nomme paléontologistes — d'outre-mer discutèrent tout de suite la nature de l'*eoazon* et ils firent tant et si bien l'un après l'autre que le malheureux primaire finira par perdre bientôt tout crédit. Il ira probablement rejoindre dans le fief des mythes le fameux *bathybius*, chez lequel Huxley, en un esprit de querelle qui tourna à sa confusion, voulut voir un " protoplasme doué d'une sorte de vie diffuse, une gelée vivante, le premier effort de la matière brute pour conquérir l'organisation ".

Si l'*eozoom* et le *bathybius* sont descendus aujourd'hui au rang de simples accidents minéralogiques, de *lusus naturae*, la probité fait au savant le devoir d'avouer que ce ne sont pas les seules hiéroglyphes pétrographiques qui sollicitent son attention et requièrent toute sa sagacité. Il convient d'apporter dans leur déchiffrement de la méthode, de la hardiesse si l'on veut, de la prudence encore plus. Il faut suivre la voie qu'a montrée Claude Bernard : " Le fait suggère l'idée; l'idée dirige l'expérience; l'expérience juge l'idée ".

Ces sages paroles, Sir Charles Fitzpatrick en a donné un lumineux commentaire à la fin du discours par lequel, en qualité d'Administrateur du Canada, il ouvrit le Congrès de Toronto. " Votre esprit, dit-il aux géologues, se souvenant de ses propres hésitations, vous garantit contre toute présomption. Il vous dit que vos lois ne sont que des " approximations successives du système de la nature ". Ce sentiment de prudence et de réserve ne vous décourage cependant pas, parce que vous avez la conviction que ces approximations " traduisent dans la langue de l'homme les pensées du Créateur " et vous conduisent peu à peu vers le dernier mot de la science humaine, la vérité. "

(A SUIVRE).

C.-Philippe CHOQUETTE.

Haut et Bas Canada

1640 - 1645

DANS faire l'histoire complète de cette courte période, nous allons raconter les vingt années les plus pénibles de nos annales. Elles renferment, en effet, des pages bien douloureuses. Il me semble que, plus on remonte en arrière, plus l'impression est profonde, et peut-être aussi moins les faits sont connus. La guerre entre Hurons et Iroquois avait duré de tout temps, pour ainsi dire. Mais, depuis 1636, de nouveaux éléments de rivalité étaient survenus, qui amenèrent les Iroquois à prendre une décision de haute conséquence et dont leurs ennemis héréditaires ne se doutaient nullement.

Les Hollandais du fleuve Hudson, les Suédois du New-Jersey et les Anglais de la Virginie ne faisaient pas mystère aux Cinq-Nations des deux ou trois guerres dans lesquelles la France était engagée en Europe et dont elle pouvait difficilement sortir victorieuse. On en tirait la conclusion qu'elle n'était pas en mesure de soutenir sa colonie. Et, pourtant, le peu de secours que le Canada lui demandait n'eût diminué ni ses ressources, ni son armée, ni son prestige dans le monde, et, en nous l'accordant, elle aurait pu assurer son empire dans l'Amérique du Nord. Charlevoix, commentant la situation, écrit fort justement : " Les Iroquois, assurés d'être soutenus des Hollandais, qui leur fournissaient des armes et des munitions et à qui ils vendaient les pelleteries qu'ils enlevaient à nos alliés, continuaient leurs courses et leurs brigandages. Les rivières et les lacs étaient infestés de leurs partis ;

le commerce ne pouvait plus se faire sans de grands risques. Les Hurons, soit par indolence, soit par la crainte d'irriter un ennemi qui avait pris sur eux une supériorité qu'ils ne pouvaient plus se dissimuler, soit enfin parce qu'ils n'étaient pas encore persuadés que les Iroquois en voulaient à toute la nation, laissaient désoler leurs frontières, sans prendre aucune mesure pour éteindre un incendie qui les environnait de toutes parts. ”

La conquête régulière du Haut Canada fut commencée par une attaque contre les Neutres (de langue iroquoise) qui vivaient sur la rive nord du lac Erié et dans une partie de l'Ontario. Puis les Iroquois, les ayant ainsi effrayés, se tournèrent contre les Hurons. L'écrasement final des Neutres ⁽¹⁾ n'eut lieu qu'en 1650, après la défaite totale des Hurons.

Le premier plan des Iroquois semble assez vague au début, mais à partir de 1640, il fait penser à celui qu'adopta Napoléon en 1805: subjuguier les unes après les autres les principales nations du voisinage et traiter comme des quantités négligeables les petites tribus. Ils poursuivirent cette politique sans relâche, durant un quart de siècle, jusqu'à l'arrivée du régiment de Carignan. L'ambition de dominer et de s'emparer du commerce des fourrures étaient les principes du système; la diplomatie et le talent d'organisation en furent le soutien. Ce n'était plus des barbares courant sus à l'ennemi aveuglément, mais des envahisseurs adroits, des conquérants calculateurs, agissant avec ensemble, d'après un dessein réfléchi et une politique à longue portée. Par

(1) Leurs villages occupaient aussi la rivière Niagara et s'étendaient jusqu'à la rivière Genesee de l'autre côté de laquelle étaient les Iroquois Tsonnontouans.

exemple, l'intervention de la France pouvait tout arrêter — Elle n'eut pas lieu.

L'approche des Hollandais, des Suédois et des Anglais sur les derrières des cantons iroquois avait pu les effrayer, tandis que les avances des Français au nord du lac Ontario dut les surprendre également. Alors, de deux maux choisissant le moindre, ils se dirent amis de leurs nouveaux voisins blancs les plus immédiats et se tournèrent avec résolution contre les autres.

De leurs habitudes de peuple sédentaire était né un genre de gouvernement assez régulier, dont le mécanisme se perfectionna bientôt d'une manière étonnante. Tout projet se discutait avant que d'être adopté; puis, le moment de l'exécution venu, la marche des choses ne souffrait pas d'obstacles.

Trop peu nombreux pour entreprendre la guerre générale contre tant de nations, qu'il fallait soumettre ou anéantir, ces demi-civilisés adoptèrent la tactique de frapper d'épouvante les indigènes de leur voisinage, commençant par les groupes qui parlaient leur langue, dans l'espoir de s'en faire sinon des alliés du moins des annexés qui renforceraient leur propre groupe. Aucun prince de la vieille Europe n'a su mieux agrandir ses états. Bibaud appelle les Iroquois les Romains de l'Amérique. C'est bien le nom qui leur convient. Ravager des territoires, puis les tenir sous le joug et assimiler la population ainsi conquise aux us et coutumes des vainqueurs, voilà leur tactique. Certains de ne pas être attaqués chez eux tant que la colonie française ne posséderait pas de troupes, ils se lancèrent contre les tribus qui recevaient nos missionnaires et nos traiteurs, coupant les routes, attaquant les postes et semant la terreur partout. Au besoin, leurs chefs parlaient de la paix et obtenaient des suspensions d'armes qui leur profitaient toujours. Agresseurs au début d'une campagne, ils

devenaient, à leur convenance, des êtres pacifiques ne respirant que la tranquillité et la bonne entente avec tout le monde. Les Français, faute de pouvoir les châtier, feignaient de croire à leurs déclarations d'amitié, et les sauvages alliés de nos gens, tous nomades, sauf les Hurons, par inconséquence, se laissaient prendre à ces dehors séduisants. Habiles à manier la parole, les orateurs iroquois remplaçaient, à un moment donné, les chefs de bandes qui exerçaient des ravages dans le Haut Canada et sur le cours du Saint-Laurent. Il fallait les écouter et sembler croire à leurs protestations hypocrites. Les Iroquois augmentèrent ainsi leur puissance, en mêlant l'astuce du diplomate au courage du soldat, et en gagnant chaque jour du terrain par le manque de cohésion de ceux qu'ils attaquaient autant que par la faiblesse numérique des Français. Ce furent des jours de deuil et de désespoir pour nos ancêtres.

Les premiers coups des Cinq-Cantons se portèrent sur le Saint-Laurent afin d'y paralyser nos efforts; mais ils visaient la rive nord du lac Erié, dans le dessein de traverser la frontière du Niagara et d'atteindre les Hurons. Tous ces peuples parlaient la langue iroquoise; il fallait s'en rendre maître ou — s'ils s'exilaient — prendre leurs territoires. Dans le premier projet conçu, il est visible que le Haut-Canada, si riche en pays de chasse, était l'objectif unique. Plus tard, voyant que la France ne secourait ni ses alliés sauvages ni ses propres colons, l'idée de dominer dans toute l'Amérique du Nord s'empara de ces guerriers heureux. Ils y parvinrent, on peut le dire, puisque en 1664 et même après l'arrivée du régiment de Carignan (1665), on les voit encore aux portes des Sioux, au Nipissing, sur le haut de l'Ottawa et du Saint-Maurice et jusqu'au Saguenay. Le lecteur peut suivre leurs agissements dans les livres de nos devanciers. Ce que nous en disons ici n'est que pour rappeler le souvenir de leurs exploits et faire

comprendre les causes de l'ascendant extraordinaire qu'ils obtinrent dans les contrées qui appartenaient en apparence aux Français, mais que ceux-ci perdirent et ne purent dans la suite dominer de nouveau qu'à force de vaillance et de sacrifices..

Si Richelieu avait écouté les demandes de Champlain, cet affaiblissement de la colonie ne se fut pas produit, car les Iroquois, frappés dans leur propre pays, se seraient vus obligés de se tenir tranquilles. Il n'est pas possible que cette situation déplorable n'ait pas été connue des Cent-Associés et des personnes qui s'occupaient du Canada, tant à la cour que dans les villes de Paris, Rouen, Dieppe et ailleurs. Richelieu avait en ce moment huit corps d'armée aux prises avec les Espagnols et les Allemands. C'était plus de cent cinquante mille hommes que La Vallette, Condé, Turenne façonnaient de manière à en faire les premiers soldats du monde. On les destinait à l'accroissement de la puissance française en Europe, mais le Canada était tenu hors de compte.

A cette époque, c'est-à-dire vers 1641, tous les malheurs étaient à prévoir. L'horizon politique devenait de plus en plus sombre. Richelieu mourait les mains pleines d'affaires qu'il n'avait pu régler. La froideur de la France à l'égard de sa colonie s'accroissait. Mazarin, qui paraissait sur la scène, ne songeait qu'à son entourage. Anne d'Autriche seule gardait quelque pensée pour le Canada.

Les Iroquois, habiles dans l'art d'acquérir des renseignements, se faisaient raconter par leurs amis les Hollandais, la situation de Paris—car Paris, alors comme à présent, imposait sa volonté à la France. Sachant donc ce qui se passait dans la métropole, ces rusés barbares jouaient un jeu sûr et ne se piquaient pas de trop d'égards envers des gens aussi mal soutenus que l'étaient les colons du Canada par leur mère-patrie.

“ Les affaires de la foi sont traversées aux Trois-Rivières où les Iroquois font une guerre mortelle à nos Sauvages, comme aussi à ceux qui sont au-delà jusqu’aux Hurons. S’ils osaient, ils viendraient jusqu’à Québec, mais il n’y ferait pas bon pour eux. Dans un combat qu’ils ont livré proche des Trois-Rivières, M. notre gouverneur et nos Français ont donné dessus, les ont défaits et chassés. Dans cette déroute, néanmoins, ils ont pris quantité de Hurons, Algonquins et Algonquinés. Ces derniers, voulant se venger, sont allés furtivement en leur pays, sont entrés dans leurs cabanes, ont tué plusieurs femmes et enfants, et ont pris la fuite. Mais les autres, s’en étant aperçus, les ont poursuivis et en ont pris cinq qui sont peut-être déjà mangés, car on ne sait ce qu’ils sont devenus. Enfin, tous les Sauvages des Trois-Rivières ont quitté; plusieurs sont allés en leur pays et les autres se sont réfugiés à Québec ”. (2)

Les Ursulines et les Hospitalières, arrivées à Québec en 1639, avaient fait connaître à leurs amis de France l’état des choses. Une organisation évangélique se forma, non pas pour s’ajouter aux colons de Québec ou des Trois-Rivières, mais pour établir un faible poste à Montréal. Les forces françaises ne se concentraient point, elles s’éparpillaient. Ni la cour, ni les Cent-Associés ne prirent part à l’envoi de ces nouveaux colons. M. de Maisonneuve, qui conduisait l’expédition, débarqua à Québec, à l’automne de 1641, avec quarante cinq hommes et quatre femmes. On les logea pour l’hiver, tant bien que mal. On se montra tout surpris de voir une pareille colonie, car elle allait à l’aventure se fixer au loin, ne possédant que de minces ressources, pas un chasseur, pas un soldat, pas un défricheur, de sorte qu’un *renfort* si mal

(2) Marie de l’Incarnation : *Lettres des 14 et 16 septembre 1641.*

composé et si dangereusement placé ne pouvait que faire naître des embarras.

A partir de 1640, les colons eurent plus que jamais les Iroquois sur les bras. Ce n'était que guerres d'embuscades, surprises et assassinats que l'on aurait vite arrêtés en allant brûler les villages iroquois. Abandonné à lui-même, chaque habitant devait pourvoir seul à sa propre défense. " Le gouverneur se voyait témoin passif de la lutte des Sauvages, exposé souvent à leurs insultes, sans pouvoir faire respecter son drapeau, qu'ils venaient braver jusque sous le canon des forts ". (3) Bien entendu, les petites bandes, mêmes celles de cent hommes, ainsi employées, ne songeaient nullement à la conquête de la colonie française. Ils ne voulaient que la harasser, et ils n'y réussissaient que trop.

Les plaintes et les demandes de secours n'étaient pas toutes tombées sur une terre aride. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, prit à coeur la cause du Canada et fournit au ministre des explications sur les établissements de Québec et des Trois-Rivières, les deux seuls postes sur le Saint-Laurent, " ce qui lui succéda (réussit) si heureusement qu'elle obtint un puissant secours contre nos ennemis ", raconte le Père Vimont. C'était bien au contraire une assistance insignifiante, et qui causa plus de tracasserie que de bien. La nouvelle en parvint à Québec dans l'automne de 1641, lors de l'arrivée de M. de Maisonneuve et de son étrange contingent. M. de Montmagny se prépara à recevoir les hommes ainsi amenés. " La joie des Français et des Sauvages (amis) n'est pas concevable. La crainte qu'on avait des Iroquois avait tellement abattu les coeurs qu'on ne vivait que dans les appréhensions de la mort; mais sitôt que la nouvelle

(3) Garneau: *Histoire du Canada*, 1882, I, 132.

fut venue que l'on allait dresser des fortifications sur les passages des Iroquois, toute crainte cessa, chacun reprit courage et commença à marcher tête levée avec autant d'assurance que si le fort eût déjà été bâti ". (4)

Cette mesure militaire consistait à se rendre maître de l'embouchure de la rivière des Iroquois, en plaçant un fort sur le terrain où se trouve la ville de Sorel aujourd'hui. Rivière et fort prirent le nom de Richelieu.

(À SUIVRE).

Benjamin SULTE.

(4) *Relations* de 1642, p. 2.

Mouvement des Idées

Bulletin d'enseignement primaire

SOMMAIRE. — L'instruction publique dans le Québec. — Enseignement primaire. — Progrès réels (*Rapports du Surintendant, Hon. Chapais, Magnan*) : fréquentation scolaire, analphabétisme, salaires. — Congrès de l'A. C. J. C. aux Trois-Rivières (*Saint-Pierre*), statistiques (*Roch*). — Défauts, corrections inopportunes : législation (*Pierlot*), recrutement du Conseil (*Beaupré*), obligation scolaire (*Bouchard, Sir Lomer Gouin*). — Remèdes efficaces : inspecteur général, congrès de commissaires, écoles normales (*Desrosiers, Magnan*). — Suggestion à propos de ces dernières. — Améliorations diverses. — Conclusion : Honneur à Québec !



Le problème de l'instruction publique est actuellement l'un de ceux qu'on soulève chez nous le plus volontiers, l'un des plus vivement débattus. Il défraie les discours de nos parlementaires, les colonnes de nos journalistes, les conversations d'un peu tout le monde. Les uns condamnent en bloc notre système. Les sages y reconnaissent certaines déficiences et s'efforcent de les corriger. D'autres, oubliant la réalité, tiennent à tout prix au maintien du *statu quo*. Dans le débat entre ces trois groupes, aussi actifs les uns que les autres, qui a tort, qui a raison ?

* * *

Remarquons-le d'abord : la lutte se livre au sujet surtout de l'enseignement primaire.

Certaine école s'est bien avisée de porter la discussion dans le domaine de l'instruction supérieure et secondaire. Contre celle-ci un journal a même exploité des paroles malheureuses, échappées en une circonstance semi-officielle. Le personnage n'avait pourtant reçu aucune mission pour s'exprimer de la sorte. Sa harangue traduisait des sentiments tout personnels.

Lorsque la même école voulut s'en prendre à la culture universitaire, la réponse survint, cette fois, prompte et lumineuse. Un anonyme, évidemment un maître, confia à la presse un mémoire fortement étayé. Il en découlait cette conclusion que, vu sa condition pécuniaire et la nature de son organisation, l'Université Laval avait donné plus qu'on ne pouvait attendre d'elle. On prouvait aussi qu'il n'y a pas de comparaison possible entre l'Université anglo-protestante et les Universités catholiques et françaises de la province. Le silence fut lourd.

Depuis, le débat s'est contenu dans le champ, vaste encore, de l'enseignement primaire.

* * *

Que nos écoles urbaines ou rurales n'aient pas atteint la perfection dans le passé, le fait ne doit pas étonner. Dans un discours, remarquable entre tous par la hauteur des vues et la noblesse du ton, l'honorable M. Chapais a exposé, dès le 10 janvier 1898, les circonstances historiques d'où provint cette situation.

Quant au présent, a-t-on bien le droit de crier si fort à un échec, comme le font certains de nos pseudo-penseurs ? Le mauvais esprit et la grossièreté qui caractérisent leurs attaques inspireraient le dégoût si elles n'avaient eu pour effet

d'éveiller l'attention. En étudiant la question de plus près, les bons esprits se sont rendu compte d'un progrès constant, sur lequel chacun s'évertuait à se taire. En cela, elles furent heureuses presque.

* * *

L'amélioration relativement rapide de notre enseignement primaire ressort avec évidence d'une comparaison entre les divers rapports de notre Surintendant. A quelque point de vue que l'on se place pour les étudier, accroissement du nombre des écoles, diminution des illettrés, intensité de la fréquentation scolaire, majoration des émoluments, renouvellement des méthodes et des livres, on ne peut s'empêcher de reconnaître la posture honorable de la province.

On lui a jeté l'insulte en prétextant que 150,000 de ses enfants se tenaient à l'écart de l'école. Les recherches ont démontré la grave exagération de ce chiffre. Ceux qui nous l'ont lancé à la face comme une honte confondaient l'inscription en classe avec la présence moyenne. A tort, ils ont comparé avec cette dernière, et non avec la première, le total des enfants en âge de scolarité. Ont-ils aussi remarqué comment nos rapports officiels, à la différence de ceux des autres provinces, comptent dans leurs colonnes les bambins de cinq à sept ans tout comme les autres ?

S'ils avaient noté ce fait étrange et prévenu cette confusion plus étrange encore, le résultat de leur enquête eût été tout opposé. En 1910-1911 avaient l'âge normal, de cinq à seize ans, 450,619 enfants. De ce nombre 384,522 figurent au tableau d'inscription. Le total des abstentions s'élève donc, non à 150,000 mais à 66,097. Soustrayez de ce résidu les bambins de cinq à sept ans, dont la jeunesse explique l'absence temporaire, et les garçonnetts de quatorze à seize ans qui ont terminé

le cours primaire, soit 20,488 bambins et 38,962 garçonnetts, en tout 59,450 enfants ou trop jeunes ou trop vieux ou trop faibles. Vous arrivez au chiffre de 6,647 abstentionnistes. Beaucoup de ces derniers sont soumis au régime du préceptorat domestique. Des 21,299 étudiants qui fréquentent nos collèges, nos écoles normales ou spéciales, 5,000 au moins ont de quatorze à seize ans, âge encore de scolarité; ils ne sont pas comptés pourtant parmi les inscrits de l'école primaire. Il reste à peine 1,647 enfants qui ne fréquentent aucune école. S' imagine-t-on combien, dans ce nombre, sont étrangers à notre race ?

Du moins, dira-t-on, la multitude des illettrés juge notre système! — Ici encore l'on exagère, toujours en partant d'une base défectueuse. On méconnaît la différence notable qui marque le développement historique des deux provinces et l'on compare Québec et Ontario à un même moment de leur évolution. *A ce moment-là*, sa voisine compte moins d'illettrés que Québec; l'on conclut à l'infériorité de celle-ci.

Cette façon d'argumenter, dont certaine presse vient de nous donner l'exemple, servait déjà à ses congénères en 1897. On dressait alors ce tableau :

1891	Population (20 ans et plus)	Adultes illettrés (20 ans et plus)	Proportion d'illettrés.
Ontario. . . .	1,149,498	81,053	7.05%
Québec. . . .	742,780	220,202	29.64%

Dans son discours, M. Chapais étala le fond spécieux de cet argument, écrasant en apparence. " Pour bien juger de la situation actuelle d'une province, il faut comparer entre elles les différentes époques de son expansion ", disait-il fort justement. Chiffres alignés, l'orateur obtenait ce résultat :

		Population Adultes illettrés (20 ans et plus)	Proportion d'illettrés.
Québec..	1871	533,898	35.93%
	1891	742,780	29.64%
Ontario	1871	725,566	7.90%
	1891	1,149,498	7.05%

Et donc, tandis que, de 1871 à 1891, le nombre des illettrés dans Ontario a diminué de 0.85% seulement, la diminution dans le Québec s'élève à 6.29%, pendant la même période. Où est le progrès ?

De son côté, M. Magnan, compulsant les trois dernières cens, à établi pour Québec cet état :

	Population (5 ans et plus)	Illettrés (5 ans et plus)	Diminution des illettrés
1891....	1,269,546	389,257	
1901....	1,411,324	311,631	77,626
1911....	1,712,843	217,316	94,315

Remarquons, ici encore, que le chiffre de 1911, soit 217,316, inclut 92,808 bambins de cinq à sept ans. Malgré la manie officielle, il n'est guère raisonnable de faire figurer dans cette catégorie des gens qui ont toutes les raisons du monde d'y appartenir et fort peu de motifs d'en sortir. En 1911 donc nous avons seulement 115,408 illettrés. Si, de 1911 à 1921, la diminution est proportionnelle à celle qui marqua la décade 1901-1911, soit près de 100,000, nous n'aurons plus, dans dix ans, quelle que soit notre population, que 15 ou 20,000 illettrés. Est-ce si alarmant ?

Pour avoir été moins rapide, la progression dans l'accroissement des salaires est un fait aussi. Les émoluments de quatre-vingts piastres sont devenus l'exception; ceux de cent quarante ou cent cinquante se font de moins en moins

rares. Nos gens, qui comprennent de mieux en mieux l'utilité de l'instruction, ont plus de peine à saisir, quand il s'agit de rétribuer ceux qui la dispensent, la nécessité de compter avec l'augmentation du coût de la vie et la multiplication des besoins légitimes. Ils y viennent cependant.

Si les crises périodiques de nos pseudo-réformateurs devaient aiguïser chez les pères de famille, sur ce point et sur les autres, le sens du devoir, nous souscririons presque à ces jérémiades. Pourtant, la force des choses, le nombre croissant de ceux qui ont bénéficié de l'éducation primaire et la campagne de persuasion menée par nos journalistes bien pensants serviront la cause cent fois mieux que toutes ces lamentations où transparait la manie du dénigrement systématique.

Malgré ces clameurs intermittentes, les faits sont là. La province de Québec se glorifie de son système d'enseignement primaire. Cet orgueil se justifie, soit que l'on compare l'état actuel avec la situation passée, soit qu'on mesure cet état présent avec l'idéal d'une formation première, soit enfin qu'on le mette en regard du progrès scolaire dans les autres provinces.

* * *

C'est à la dernière partie de cette conclusion qu'aboutissait, les 29-30 juin et le 1er juillet derniers, le congrès tenu aux Trois-Rivières par l'*Association Catholique de la Jeunesse canadienne*. Les mémoires et délibérations de cette assemblée doivent faire bientôt l'objet d'un rapport. Il faut l'attendre. Nous avons assisté à toutes les séances et parcouru les feuilles de l'enquête préalable qui servit de base à la discussion. Nous croyons avoir le droit de le dire: la question scolaire y fut traitée avec une pondération et un sérieux qui dépassent le caractère commun de gens aussi jeunes.

M. Arthur Saint-Pierre, l'un des membres les plus actifs

du groupe, a parfaitement résumé le débat dans une étude récente. Sans doute, les jeunes ont constaté que notre système scolaire " renferme en lui-même un germe de dissolution, que les honnêtes gens de tous les partis doivent se liguier pour étouffer, l'ingérence politique ". Tout de même, on a signalé combien cette intervention tend à diminuer l'autorité absolue, dans l'école, de la famille et de l'Eglise. On a surtout bien marqué, à l'adresse des majorités provinciales, que le système scolaire de Québec, " par le respect poussé jusqu'au scrupule qu'il professe pour les droits des minorités, par la liberté entière qu'il leur laisse d'organiser comme elles l'entendent l'éducation de leurs enfants, peut servir d'exemple à une foule d'autres plus souvent vantés ". En contradiction avec nos réformateurs, le congrès estime que ce même système " loin d'être responsable du nombre de nos illettrés, réussit à répandre à peu près universellement les notions élémentaires de la lecture et de l'écriture jusque dans les couches inférieures de la population ".

Ces avancés, le dernier surtout, s'appuient sur une documentation surabondante et authentique. Elle provient à la fois du département de l'instruction publique, des inspecteurs et maîtres d'écoles, des secrétaires et présidents de la majorité de nos commissions scolaires.

La série de statistiques publiées par M. Hervé Roch, un autre de ces laborieux jeunes gens, n'est ni moins authentique ni moins abondante. L'on a pu mettre en doute tel ou tel de ses chiffres; l'on n'a pas ébranlé la solidité de l'ensemble. Cette enquête, d'autant plus courageuse que M. Roch l'a conduite seul, confirme les conclusions du congrès. D'après elle, Québec, malgré l'absence d'une loi d'obligation, l'emporte, pour la fréquentation scolaire, sur toutes les provinces régies ou non par une telle loi. Toutes proportions gardées, elle occupe un bon rang par rapport au taux des salaires, au

nombre des diplômés, à la valeur des maîtres, à l'excellence de la législation, à l'efficacité de l'enseignement, aux dépenses pour fins d'éducation primaire.

Encore une fois, M. Roch juge l'ensemble. Quand on voit, en une même année, une paroisse dépenser vingt mille piastres pour les boissons alcooliques et attribuer seize cents piastres à ses écoles — le fait fut attesté au congrès de tempérance de Saint-Hyacinthe — on est près de déchanter ! C'est affaire de détail ; au total, notre organisation primaire, et c'est de quoi il faut se réjouir, s'améliore continuellement.

* * *

Malgré ces améliorations, elle souffre encore de maint défaut.

Parmi les codes scolaires de nos différentes provinces et même des pays étrangers, on en découvre difficilement un seul qui respecte, plus que le nôtre, l'autonomie municipale et la liberté domestique. L'esprit et même la lettre de notre loi excluent de l'école l'ingérence politique et suppriment les conflits entre les diverses confessions religieuses. Dans la pratique, sont-ce bien là ses effets ?

Un de nos amis belges vient de l'examiner avec l'impartialité d'un savant et d'un juge. Sur certaines affirmations de son livre ⁽¹⁾, on pourrait discuter. La création d'un inspecteur général entraînerait ailleurs certaines additions. Le discours précité de M. Chapais permettrait de mettre au point l'histoire de notre ministère occasionnel de l'instruction publique. Cependant, l'ouvrage constitue une critique approfondie de notre législation.

(1) Pierlot (Hubert) : *La législation scolaire de la province de Québec* (in-8 carré, 156 pp., Bruxelles, Dewit, 1911).

Or M. Pierlot reconnaît, à travers les articles de notre code, plusieurs fissures par où s'infiltré la politique et d'où jaillissent des occasions de heurts fréquents. Il ne sait comment expliquer que notre lieutenant-gouverneur intervienne, de concert avec son cabinet, dans le choix des membres laïcs de notre Conseil. Pourquoi la distribution des fonds scolaires n'est-elle pas tout entière laissée à la discrétion de celui-ci? Pourquoi encore le Surintendant doit-il recourir au secrétaire provincial dans ses rapports avec le cabinet? Parce qu'elle suppose une seule minorité religieuse, notre loi ne prépare-t-elle pas des altercations comme celle qui met actuellement aux prises les minorités protestante et juive de Montréal? Quelle solution l'amendement qu'on devra lui faire subir apportera-t-il à ce dernier problème? Deux seulement paraissent possibles, comme le remarque justement M. Leau. Ou bien l'on déclarera neutres toutes les écoles dissidentes et il faudra un jour appliquer le même principe aux écoles de la majorité. Ce serait le bouleversement radical du système. Ou bien on laissera toutes les minorités, quelles qu'elles soient, se régir à leur gré, comme le veut l'esprit, sinon la lettre, de la loi. Ainsi seulement sera respectée l'égalité en matière scolaire des divers groupements religieux ou ethniques. Tant que nous serons les maîtres dans Québec, on n'en adoptera jamais d'autre que la seconde sans doute. Mais on voit quels problèmes aigus soulèvent les insuffisances de notre code.

Ces insuffisances, M. Beaupré ⁽²⁾ les proclame lui aussi. Les moyens qu'il suggère pour les supprimer, comme pour répandre l'instruction et rendre le système plus efficace, ne

(²) Beaupré (V. E.): *Réformes scolaires*, brochure de l'Ecole sociale populaire, 2e année, No 23 (in-12, 26 pp., Montréal, 1913).

nous paraissent pas tous également idoines. L'imposition d'une taxe de comté, la répartition des octrois d'après l'assistance moyenne et non d'après le chiffre des inscriptions, l'adjonction au Conseil d'un bureau de consultants, l'établissement des conseils scolaires de comté : toutes ces mesures stimuleront le zèle des parents et leur assureront une mainmise plus prononcée sur l'école.

Au contraire, il faut toucher avec une prudence extrême à la composition actuelle du Conseil. La néfaste influence de la politique y est évidente : des faits récents ont ouvert là dessus les yeux des plus aveugles. Pourtant, serait-il sage d'en confier le recrutement aux conseils scolaires de comtés ? Si un cabinet de sept membres ne peut faire abstraction de ses préférences quand il désigne les nouveaux membres laïcs, les conseillers de comté y réussiront-ils mieux ? Le mode doit être changé, soit ! On n'évitera les inconvénients trop manifestes que si on laisse le Conseil se recruter lui-même. Tel qu'il est composé en vertu de la loi, le Conseil pourrait difficilement, si on lui confie le soin de se constituer, s'adjoindre autre chose que des hommes compétents.

Enfin, pour accroître la fréquentation scolaire, en certains quartiers l'on a pensé à une loi d'obligation. Sans doute, on parlait de l'imposer aux seuls protestants. Mais, après l'avoir accordée à la minorité pour la seule raison qu'elle la demandait, comment pourrait-on la refuser le jour où un groupe assez fort de pétitionnaires, prétendant le faire au nom de la majorité, la réclamerait pour celle-ci ?

La discussion fut ardente en notre Chambre provinciale, au mois de novembre 1912. L'un des plus jeunes députés entassa, dans un véritable *pandaemonium*, tous les arguments boiteux des partisans de l'obligation : nécessité de l'instruction, lois similaires, excellence prétendue des résultats obtenus par ces lois. Notre premier ministre, en une réponse pu-

blée depuis, eut tôt fait de renverser cet échafaudage vermoulu. Avec un rare brio il encloua le canon. Dans une Chambre de soixante-huit membres, les auteurs du projet cueillirent six approbations !

Sir Lomer Gouin aurait pu combattre la loi proposée parce qu'elle renverse un des principes les plus élémentaires du droit naturel. Il la repoussa plutôt comme une loi d'exception, une loi pénale, parce que les pétitionnaires représentaient seulement une faible partie de l'opinion protestante, parce qu'il existe des moyens plus efficaces pour accroître la fréquentation scolaire. Argumentation de circonstance ! Quand la majorité protestante réclamera l'obligation, M. Gouin devra compléter son argumentation en invoquant l'autorité inaliénable du père de famille en matière d'éducation.

Heureusement, deux de ses collègues de la Chambre, un partisan et un adversaire, ont fait état de cette base. Ils ont étayé de son véritable support la démonstration du chef du ministère. Le jeune représentant dont nous parlions plus haut eût été sage en y recourant comme eux.

* * *

Au lieu d'employer ce moyen inefficace de l'obligation, les autorités supérieures ont appliqué pour améliorer notre système une mesure excellente. A titre de surintendants locaux, ce sont les inspecteurs qui assurent le bon fonctionnement de nos établissements scolaires. Comment mieux stimuler leur zèle que par la nomination d'un inspecteur général ? Le choix est tombé sur M. C.-J. Magnan, le vibrant conférencier de nos congrès pédagogiques, l'actif directeur de *L'Enseignement primaire*. L'amour intense du titulaire pour la pro-

fession d'instituteur, sa connaissance de notre rouage scolaire, l'expérience acquise en une carrière déjà longue, tout le désignait comme la *compétence* la plus autorisée. La noblesse bien connue de son caractère permet aussi de le croire : M. Magnan luttera de toute son énergie contre des immixtions regrettables dans nos affaires d'école.

A peine installé, le nouvel inspecteur général a pris à son compte une initiative on ne peut plus pratique. La municipalité scolaire constitue chez nous la cellule-mère de l'organisation. De ce chef, les commissaires sont les abeilles, ouvrières du progrès de la ruche. L'école vaut ce qu'ils valent, puisque d'eux relève le choix des maîtres. Pour leur prêcher tout leur devoir, M. Magnan rassemble les commissaires par groupes homogènes. Dans une série de conférences, il leur signale ou leur fait signaler les défauts à corriger, les moyens à employer, les mesures à prendre. Les bons résultats des réunions tenues à Valleyfield, à Laprairie, à Farnham, aux Trois-Rivières, ont déjà prouvé l'excellence de la méthode. D'autres assemblées auront lieu dans les principaux centres de la province. Une fois les commissaires bien instruits de leur rôle, l'école rurale surtout recevra dans Québec une impulsion de plus en plus efficace.

Les maîtres et maîtresses exercent en chaque école une influence pareille à celle que détiennent les inspecteurs dans le groupe des établissements soumis à leur juridiction. Chez ceux-là encore il importe d'activer les énergies. A leurs aptitudes naturelles, aux connaissances qu'ils ont acquises dans les divers cours primaire, modèle, académique, il convient d'ajouter une formation directement pédagogique. C'est aux écoles normales de donner cette formation aux maîtres, de leur façonner le *tour de main* sans lequel l'instruction la plus solide et le dévouement le plus entier risquent de ne pas produire tous leurs fruits. Aussi les autorités ont-elles multiplié ces écoles sur toute la surface de la province.

Leur multiplication aura sans doute un heureux résultat. Il faut, et il suffit, qu'on ne les détourne pas de leur fin propre. Cette fin, Mgr Bernard la marquait dans la lettre qu'il écrivait, le 20 mai 1912, à propos de l'ouverture d'une école normale de jeunes filles en sa ville de Saint-Hyacinthe : " Le vrai but que rêvent d'atteindre les fondateurs de ces établissements, (c'est de) préparer des maîtresses munies d'une compétence pédagogique absolue. Il ne s'agit plus dans ces maisons, comme à l'école primaire, de fournir aux enfants les rudiments de la science ou de discipliner des volontés neuves. Il ne s'agit pas non plus d'y compléter cette formation élémentaire par la culture des arts et des lettres; c'est là l'objet de l'enseignement secondaire, tel que les couvents le procurent à vos filles. Quand celles-ci entrent à l'école normale, elles doivent savoir déjà se guider elles-mêmes. Ce qu'elles viennent y puiser, c'est la façon de conduire les autres, la manière d'éduquer à leur tour les enfants qui leur seront confiés. En somme, tandis que les élèves des écoles primaires et des couvents apprennent à apprendre, les futures institutrices apprennent dans les écoles normales comment enseigner aux enfants à apprendre. "

Ce but fut-il atteint dans le passé ? M. l'abbé Desrosiers a rappelé les efforts des fondateurs, leurs succès, leurs échecs partiels : on voudra bien se reporter à son livre si vivant ⁽³⁾. Les écoles nouvelles que l'on ouvre chaque année sont-elles organisées de manière à l'atteindre ? C'est une question. M. Magnan y a répondu discrètement dans un volumineux mémoire ⁽⁴⁾. Les conseils par où il conclut son enquête laissent

⁽³⁾ Desrosiers (abbé Adélar) : *Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs oeuvres complémentaires* (in-8, 9 x 6, 390 pp., Montréal, 1909).

⁽⁴⁾ Magnan (C. J.) : *Les écoles primaires et les écoles normales en France, en Suisse et en Belgique* (in-8, 10.5 x 7, 365 pp., Québec, 1909).

deviner tout ce qui manque à nos écoles, aux normales comme aux autres, pour correspondre exactement aux intentions des promoteurs. Les maîtres s'appliquent, nous le savons, à tenir compte des suggestions du distingué professionnel; plusieurs de celles-ci sont déjà passées dans la pratique.

A ce propos, n'y aurait-il pas un point à fixer ? D'après leur nom même, les écoles primaires, de quelque degré qu'elles soient, n'ont qu'un objet : apprendre aux enfants à *apprendre*. Les écoles normales, si leur désignation répond à une réalité, ne peuvent en avoir qu'un aussi : apprendre aux futurs maîtres à *enseigner*. Que conclure ? Le diplôme décerné par le Bureau central des examinateurs catholiques ne devrait que constater une chose : que les enfants possèdent, outre la formation religieuse et morale, un développement intellectuel suffisant, en un mot qu'ils ont appris, qu'ils *savent*. Le diplôme obtenu dans les écoles normales devrait, lui aussi, n'en constater qu'une : que les futurs maîtres *savent enseigner*. Or, actuellement, les diplômes du Bureau constituent, outre un brevet de capacité intellectuelle, un certificat d'aptitude pédagogique. Pareillement, ceux de l'école normale comportent, avec le certificat d'aptitude pédagogique, un brevet de capacité intellectuelle, au moins pour les élèves qui y sont entrés sans parchemin. Qui ne voit là un double emploi ? Il est contraire à la nature même des deux sortes d'écoles et a déjà provoqué d'ennuyeux conflits.

Pour remédier à cet état de choses, il ne faut ni supprimer les diplômes du Bureau ni réserver le droit d'enseigner aux diplômés de Normale ni le refuser à ceux qui ne posséderaient que le parchemin du Bureau. Avant plusieurs années, les normaliens ne seront pas assez nombreux pour peupler de maîtres nos écoles. Pourquoi donc ne pas respecter le caractère de l'école normale, qui est de donner une formation purement pédagogique, et ne pas décréter que personne n'y sera admis sans être d'abord porteur d'un diplôme du Bureau ?

Mais aucun n'y voudra venir tant que ce diplôme sera l'équivalent du parchemin de Normale! Commencez donc par refuser le droit d'enseigner aux simples diplômés du Bureau! — Pourquoi ce privilège? Tout bonnement, faisons deux catégories : donnons droit à un salaire de \$150 aux simples diplômés du Bureau et attribuons un salaire de \$300 à ceux qui, en plus, seront munis du diplôme de Normale. La perspective d'un salaire double pour ceux qui auront conquis ce dernier parchemin les poussera à le rechercher. L'impossibilité d'entrer à Normale sans le diplôme du Bureau conservera à celui-ci sa valeur. L'on supprime du coup le double emploi, l'on accroît le nombre de ceux qui ont reçu la formation pédagogique et l'on force les commissions scolaires, désireuses d'avoir les maîtres les plus compétents, à leur payer une rémunération raisonnable.

Cet arrangement, nous semble-t-il, est le seul qui maintienne la hiérarchie naturelle entre l'école primaire et l'école normale. Celle-ci ne serait plus envahie par des élèves dont la science s'accommoderait fort bien de deux années de plus à l'école primaire. Le complément pédagogique, son objet propre, ceux-là seuls l'ambitionneraient qui voient dans l'enseignement une carrière et non le noviciat du mariage. Le Bureau y gagnerait de son côté; ses diplômes ne seraient plus dépréciés par une équivalence absurde que la mode tourne tout entière au profit des diplômes de Normale. Ecoles primaires, écoles normales : chacune resterait confinée dans son domaine, sans que l'une pût empiéter sur le terrain de l'autre. Ce serait tout profit pour les deux.

• • •

Il nous faudra revenir, faute d'espace, sur l'expansion qu'ont prise, en ces derniers temps, certaines parties de l'ins-

truction primaire : art du français, formation littéraire, enseignement antialcoolique, expériences d'horticulture, exercices d'aiguille et de crochet ⁽⁵⁾.

Des sujets que nous avons abordés il ressort que notre système scolaire ne mérite pas tous les traits dont le criblent des dénigreur de profession. Notre province, en ce point, a tardé à s'améliorer ; c'est vrai. Aujourd'hui, Québec s'avance d'un pas rapide vers l'idéal que doit atteindre la province-mère du Canada. Honneur à Québec !

Emile CHARTIER.

⁽⁵⁾ Nous aurions voulu dire, à ces divers propos, tout le bien que nous pensons et de la dernière plaquette du Père Hugolin : *Vacances du jeune tempérant* (in-16, 140 pp., Montréal, Beauchemin, 1913) et de celle de l'abbé Blanchard : *En Garde!* (5e édit., in-12, 140 pp., *ibidem*, 1913). Il y aurait beaucoup de réserves à faire sur l'emploi dans nos écoles rurales de l'autre étude du même abbé : *En Français!* Elle réécrite la première sous la forme commode d'un dictionnaire ; mais les exercices qui la complètent ont un caractère absolument antipédagogique et la matière en est empruntée au langage barbare de nos villes anglo-françaises.

Echos des Sciences

SOMMAIRE. — Un problème de montagne : la circulation à travers les Alpes. Cols et tunnels : percements successifs du Mont Cenis, du Saint-Gothard, du Simplon. — Le chemin de fer électrique des Alpes Bernoises et la nouvelle route du Loetschberg. — Un peu de tourisme : d'Anney à Chamonix par le Col des Aravis. — Les glaciers du Mont Blanc. Formation et progression des glaciers. Moraines. Surcreusement par les torrents sous-glaciaires : les *Plattes* de Suisse.

L'ARBRE tombe du côté où il penche ; le romancier s'inspire des endroits et des milieux où il est passé : son style imagé servi par une observation minutieuse qui lui apporte la matière première de son oeuvre, s'efforce de donner aux événements et aux situations qu'il présente au lecteur l'apparence d'être vrais, d'avoir été vécus. Permettra-t-on à la chronique des sciences de chercher, elle aussi, ses sujets sur les lieux où s'est momentanément trouvé celui qui en est chargé ? De quoi donc parler alors, après un trop court passage dans les Alpes ? Mille questions surgissent devant l'esprit effaré quand on est quelque temps en face de ces monts géants couronnés de neiges éternelles. L'inauguration récente du tunnel du Loetschberg donne un intérêt actuel à l'étude de leur pénétration par les voies ferrées. Quelques considérations sur le phénomène glaciaire viendront ensuite.

Il ne s'agit pas de faire à cette place un cours de géographie physique ; il n'en est pas moins vrai que cet article gagnera beaucoup à n'être lu qu'avec, sous les yeux, une bonne

carte, je ne dis pas de Suisse, mais des Alpes ⁽¹⁾, permettant d'embrasser d'un regard tout le massif sans le diviser en fractions plus ou moins arbitraires comme font les frontières des états et les réseaux des compagnies de chemins de fer.

On voit alors que ces montagnes s'étendent suivant un arc de courbe dont la convexité fait face au nord-ouest depuis Vienne, sur le Danube, jusqu'à Nice, sur la Méditerranée, avec, à l'une de ses extrémités, un embranchement qui suit l'Adriatique, à travers la Carniole, la Dalmatie et l'Albanie tandis qu'à l'autre l'Apennin, qui est comme l'ossature de la péninsule italienne, vient s'y souder près de la côte ligure.

Cet énorme bourrelet s'est formé, pense-t-on, par suite d'une poussée formidable venant du sud-est pendant la seconde moitié de l'époque tertiaire, repliant les couches sédimentaires en les écrasant contre les massifs résistants de l'Auvergne et de la Forêt-Noire qui lui sont antérieurs. Ce chaos de montagnes, dont les cimes atteignent, on le sait, des hauteurs fort élevées — celle du Mont Blanc se dresse à 4,810 mètres — constitue entre l'Europe occidentale et l'Italie un obstacle naturel qu'il fut, de tout temps, très difficile de franchir. Et cependant, lorsqu'on n'utilisait pour voyager que les routes et les cours d'eau, l'homme s'irritait moins de l'existence de cette puissante barrière; les communications par terre d'un pays avec l'autre étaient alors assez rares, difficiles, mais non pas impossibles. Des vallées s'ouvraient dans cette chaîne, par lesquelles on pouvait monter lentement jusqu'à ce qu'un col permit de passer sur l'autre versant de la ligne de faite et de partage des eaux. C'était, par exemple, le col du mont Cenis par lequel on allait de la vallée du Rhône à celle du Pô, en remontant d'abord l'Isère et son affluent

(1) Signalons en particulier celle que renferme le magnifique *Atlas général de Vidal-Lablache*, qui est si claire et si parlante.

l'Arc pour descendre de l'autre côté le cours de la Doria Riparia et pénétrer de la sorte en Lombardie; c'était le col du Grand Saint-Bernard, célèbre par l'exploit de Bonaparte qui y entraîne son armée tout entière pour tomber sur l'ennemi surpris et l'écraser à Marengo; c'était le col du Saint-Gothard mettant en relation l'Allemagne et l'Italie par la Suisse, grâce aux vallées du Reuss et du Tessin; c'étaient le col du Simplon, celui du Splügen et nombre d'autres. Le point culminant de ces passages est parfois fort élevé; il peut dépasser 2,600 mètres; on y parvenait cependant à pied, à dos de mulet, ou, quand on eût de bonnes routes, en voiture; on y va, de nos jours, en automobile ⁽²⁾.

Les difficultés qui naissaient de la configuration du sol se firent plus vivement sentir quand, après l'invention des chemins de fer, on eût pris l'habitude des communications fréquentes et des voyages rapides. Avec ses hauteurs escarpées l'Alpe semblait un infranchissable obstacle. On pouvait, sur des routes tracées en lacets, s'accommoder de rampes de douze, quinze et même à la rigueur de dix-huit pour cent, mais, malgré toute sa puissance, la locomotive à vapeur se trouvait arrêtée par des pentes de quelques millièmes. Le progrès même des moyens de transport ne ferait-il que rendre plus sensible l'hostilité de la nature? L'homme, dans cette lutte épique qu'il soutient à travers les siècles pour la conquête du monde devait-il donc reconnaître ici son impuissance, s'avouer vaincu? A Dieu ne plaise! Les montagnes, si l'on ne peut les gravir, on les traversera. Il conçut ce projet affolant de creuser la roche pendant des milles et des milles pour s'y frayer un passage, et il l'exécuta. Ce fut le chemin de fer français du Mont Cenis qui, le premier, traversa les Alpes

(²) C'est encore en diligence qu'on franchit le col de la Maloja pour gagner la haute vallée de l'Engadine.

au moyen d'un tunnel. C'était alors la seule voie ferrée qui unît l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, d'un côté, avec l'Italie, de l'autre : c'est elle que suivait la malle des Indes pour se rendre de Londres à Brindisi par Modane (Savoie). On se rend compte des avantages qu'en retirait la France.

Le percement du Saint-Gothard, en 1882, vint complètement changer la situation. Cette route plus courte draina au profit des réseaux allemands le commerce des régions précitées et le nord de la France eut lui-même avantage à emprunter la nouvelle ligne. Ce fut, parmi d'autres, l'une des causes de la prospérité de Gênes que ce contact, désormais facile, avec les pays germains et toute l'Europe du nord-ouest.

Au point de vue français, l'état de choses se trouva quelque peu amélioré après qu'on eût achevé le tunnel du Simplon (1905). La voie la plus courte pour atteindre Milan en partant de Paris passait alors par Lausanne, Brigue et Domodossola. Malheureusement le nord et l'est de la France, où l'industrie et le commerce sont si actifs, avaient encore intérêt à se servir de la route du Saint-Gothard ; à plus forte raison en était-il ainsi des pays plus septentrionaux. Par bonheur le canton de Berne, qui avait autrefois présenté, en concurrence avec ceux de Lucerne et de Zürich qui préconisaient le Saint-Gothard, un projet de ligne à travers l'Oberland, conservait avec ténacité l'espoir de le voir réalisé, espoir d'autant plus fondé qu'il ne s'agissait plus, maintenant que le Simplon était percé, que de rejoindre cette grande voie en fournissant un *racourci* aux trains internationaux de Paris qui ne passeraient plus par Lausanne, Montreux et la vallée du Rhône jusqu'à Brigue, mais par Belfort, Delle, Bienne, Berne et Thoune : un tunnel, de Frütigen à Goppenstein passerait sous le Loetschberg et on rejoindrait à Brigue la ligne du Simplon. La *Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises* vit tout l'intérêt de cette idée et résolut de détourner à son profit une

grande partie du trafic du Saint-Gothard ^(*). Cette société, qui possède un caractère nettement franco-suisse, s'est constituée en 1906, au capital de 45 millions de francs, représenté par 48,000 actions privilégiées 4½% de 500 francs et 42,000 actions ordinaires de même valeur nominale. Elle a été amenée à porter, par des augmentations successives, son capital-actions à 65,600,000 francs; elle a en outre émis des obligations pour un montant de 95 millions de francs environ. Enfin, le gouvernement fédéral suisse lui a accordé une subvention à fonds perdus de 6 millions de francs, à la charge de construire le grand tunnel du Loetschberg à double voie. La nouvelle ligne, officiellement inaugurée le 28 juin dernier, a été livrée au service régulier des grands express internationaux le 1er août. La compagnie possède en outre le tronçon Spiez-Frütigen, le chemin de fer du lac de Thoune et l'entreprise de navigation sur ce lac. Elle a obtenu, d'autre part, la concession d'une ligne, actuellement en construction, de Moutiers à Granges, qui, au moyen d'un tunnel de 12 km, 6 évitera un détour qu'on fait actuellement dans le Jura par une voie d'un profil très accentué.

* * *

(*) Le tableau ci-après justifie ces prévisions :

Distance des points suivants à Milan	Par le Saint-Gothard	Par le Loetschberg	Différence en faveur du Loetschberg
Anvers	976	974	2
Calais	1,152	1,052	100
Rotterdam	1,120	1,083	37

(*L'Inauguration du Loetschberg*, par Et. Martin Saint-Léon, dans l'*Opinion* du 19 juillet 1913). S'il y a aujourd'hui, en faveur du Loetschberg, une différence de 20 kilomètres sur le parcours de Paris à Milan par Berne, comparé à l'ancienne route du Simplon, cet avantage disparaîtra dans quelques années au profit de Lausanne quand on aura, par le raccourci Frasnè-Vallorbe, abrégé cette dernière route de 50 kilomètres.

Quelques détails sur l'exécution de ce travail ont ici leur place toute indiquée. Nous les emprunterons à la *Technique moderne* (1er août 1913), et à la *Revue générale des Sciences pures et appliquées* (15 août 1911 et 15 août 1913).

La ligne comprend environ 60 kilomètres de longueur avec des rampes de 2.7%, et des courbes d'un rayon de 300 mètres; du nord au sud, elle doit progressivement gravir plus de 460 mètres à partir de Frütigen, passer à une altitude maximum de 1,242 mètres et redescendre de 560 mètres sur Brigue. Pour la commodité de la description, on peut la diviser en trois parties: l'accès nord, de Frütigen à Kandersteg; le grand tunnel; l'accès sud, de Goppenstein à Brigue.

Dans sa première partie, la ligne suit d'abord, sur son versant est, la vallée de la Kander, torrent de montagne qui se jette dans le lac de Thoune près de Spiez. La pente moyenne de la vallée dépassant celle qu'on avait admise, il a fallu donner à la voie un développement artificiel qu'on a obtenu au moyen d'une double boucle hélicoïdale de 9 kilomètres de longueur passant par Blausee-Mittolz, entre les stations de Kandergrund et de Felsenburg. La voie se dirige d'abord du nord au sud, à ciel libre, puis à travers un tunnel rectiligne au sortir duquel elle décrit en s'élevant une boucle complète, elle recoupe alors son tracé à une plus grande hauteur, allant du sud au nord, parcourt une nouvelle boucle presque toute souterraine et reprend la direction nord-sud, ayant ainsi pu gagner 200 mètres d'altitude sur une distance de 3 kilomètres à vol d'oiseau. On peut donc, de la vallée, à certains endroits, découvrir trois voies superposées à des étages très différents mais, contrairement aux routes en lacets, on ne voit pas comment elles se raccordent puisqu'elles utilisent à cet effet des tunnels.

De portail à portail le grand tunnel du Loetschberg mesure 14,605 mètres. Kandersteg, à l'une de ses extrémités, est

depuis longtemps fréquenté pour les sports d'hiver; Goppentein, au contraire, à l'autre bout, n'existait pas avant l'ouverture des chantiers. On projetait tout d'abord de réunir ces deux stations en ligne droite et les travaux furent menés en conséquence mais, le 24 juillet 1908, un effondrement se produisit à 2,700 mètres de l'entrée nord; des eaux bouillantes firent irruption dans la galerie, entraînant des sables alluviaux et de gros blocs, les uns arrondis, d'autres anguleux. Vingt-cinq ouvriers furent ensevelis sous ces apports dont le volume atteignait près de 7,000 mètres cubes. On se trouvait à 200 mètres sous le lit de la Kander; contrairement aux prévisions des géologues, cette profondeur ne suffisait pas à assurer l'étanchéité et la solidité des parois. Il fallut donc construire à cet endroit un barrage de grande résistance et modifier le tracé de la ligne en l'incurvant fortement pour traverser la Kander beaucoup plus en amont; malgré les difficultés qui en résultaient, les deux galeries se rencontrèrent avec une précision remarquable, le 31 mai 1911. Les terrains traversés offraient une nature très variée, se succédant comme suit, du nord au sud: terrains d'éboulis, roches calcaires, malm, trias, granite et schistes cristallins; leur température s'était élevée jusqu'à 34° c. La pente du tunnel qui est d'abord de 0.7% jusqu'au passage sous la Kander puis de 0.3% jusqu'au point culminant est successivement ensuite de 2.45 et de 0.38%.

La section du tunnel à deux voies offre une hauteur maximum de 6 mètres sur une largeur de 8 m. 20, soit une surface d'environ 50 mètres carrés; l'avancement moyen a été de 12 mètres par jour de travail. On a employé pour la perforation mécanique des perforatrices à air comprimé (à 7 kg. environ) Ingersoll-Rand et Mayer, groupées par quatre sur un affût (*). Pour la traction et l'enlèvement des déblais on

(*) Le diamètre du piston de ces perforatrices était de 90 mm.; leur course était de 166 cm. et elles frappaient 250 coups à la minute. Les

se servit de 10 locomotives à air comprimé à la pression de 120 kg. Des compresseurs électriques de 250 H P se trouvaient à chaque tête du souterrain, alimentant deux batteries de 9 réservoirs essayés à 180 kg. à la presse hydraulique. L'air d'échappement des perforations et des locomotives aidait à la ventilation du tunnel. Celle-ci était d'ailleurs assurée par des appareils Capell et Sulzer actionnés par des moteurs électriques de 175 H P et débitant 25 mètres cubes par seconde sous une pression de 250 mm.

Goppenstein se trouve dans la vallée de la Lonza, affluent du Rhône, à une altitude de 1,220 mètres. Comme à Kandersteg on y avait créé des cités ouvrières, aménagé des usines et installé des ateliers. Malheureusement, cette région est très menacée par les neiges : le 29 février 1908, une avalanche détruisit plusieurs bâtiments et fit douze victimes parmi le personnel de l'entreprise. La ligne, taillée dans le roc, a dû être protégée par des travaux importants.

Brigue est à 25 km. 390 de Goppenstein. La voie qui suit d'abord la vallée de la Lonza pénètre ensuite par un tunnel dans celle du Rhône, perpendiculaire à la première, et en longe la rive droite qu'elle domine de très haut et dont elle se rapproche peu à peu tandis qu'au contraire la ligne du Simplon monte graduellement sur la rive gauche. Elles se rejoignent à Brigue où le chemin de fer des Alpes bernoises

burins, taillés en croix pouvaient être dirigés dans une direction quelconque. On perçait de 10 à 19 trous, 13 en moyenne, par volée, dans l'ordre suivant : couronne, centre, pied. Ces trous, de 1 m. 20 à 1 m. 80 de profondeur, étaient chargés chacun de 2 kg de dynamite-gomme à 92% de nitro-glycérine. Pour la mise du feu, en bloc ou dans un ordre déterminé, on employait du cordeau au trinitrotoluol Bickford. Une consommation de dynamite de 2 kg 5 à 3 kg. par mètre cube assurait un avancement par volée de 0 m. 90 à 1 m. 30 (5 à 6 volées par jour). (*La Technique Moderne*, 15 août 1913.)

franchit le fleuve sur un pont métallique d'une centaine de mètres.

On se ferait une idée absolument inexacte de l'importance de l'entreprise si l'on ne songeait qu'au grand tunnel du Loetschberg et si l'on négligeait les nombreux ouvrages d'art qu'il a fallu exécuter sur les deux rampes d'accès, à savoir : au nord, 12 tunnels d'une longueur globale de 4,924 m. (dont un tunnel hélicoïdal de 1,665 mètres) et 14 viaducs de plus de 10 mètres d'ouverture dont la longueur totale atteint 970 mètres; au sud, 21 tunnels d'une longueur totale de 7,074 m. et 11 ponts ou viaducs ayant ensemble 840 mètres.

“En résumé, la ligne de Frütigen à Brigue, qui mesure 59 km. 3, a demandé le transport de 3 millions de mètres cubes de déblais et l'édification de 650,000 mètres cubes de maçonnerie; la longueur cumulée des tunnels atteint 27 km., presque la moitié du parcours, et on y a employé jusqu'à 9,000 ouvriers à la fois ⁽⁵⁾”; les dépenses, estimées, dans le devis primitif à 88 millions, se sont élevées à 131,549,050 francs.

Disons pour terminer que la traction électrique sera assurée par 14 locomotives Oerlikon dont le type a été arrêté à la suite d'essais sur le tronçon Spiez-Frütigen. Elles comportent deux moteurs-série compensés de 1250 H P donnant une puissance de 2,500 chevaux — ce qui est un record. Elles pourront remorquer à la vitesse de 40 kilomètres à l'heure sur des rampes de 2.7% des trains de 310 tonnes. Elles reçoivent du courant monophasé sous 15,000 volts, 15 périodes, amené par un conducteur de cuivre de 100 millimètres carrés de section, à suspension caténaire simple et capté au moyen d'archets à parallélogramme articulé.

* * *

(5) *Le chemin de fer électrique des Alpes Bernoises*, par M. A. Fourniols dans la *Revue Générale des Sciences* du 15 août 1913.

S'il est un spectacle propre à frapper l'imagination de l'homme et à la remplir d'admiration, c'est bien celui de la grande montagne dont les aspects offrent la plus riche variété. Ce sont ici des pentes couvertes de sapins d'où émergent gracieusement des châlets; plus loin des maisons se pressent autour d'une modeste église dont le clocher vient compléter un riant tableau; là-bas, au contraire, toute végétation arborescente a cessé mais la prairie alpestre étend son manteau de verdure, émaillé d'un grand nombre de fleurs aux couleurs vives et aux parfums délicats; leurs tiges élevées oscillent au souffle de la brise et les troupeaux animent ces herbages de leurs lents mouvements et du son métallique de leurs clochettes; ailleurs ce sont les neiges éternelles et leurs solitudes.

On ne saurait dire l'émotion qui vous étreint quand, par une belle journée où l'air est limpide et le ciel sans nuages (ce qui est rare, à vrai dire, en pays de montagnes), on arrive tout-à-coup en face d'un panorama inattendu dont parfois la grandeur est poignante. Que l'on quitte par exemple, en automobile, par une belle après-midi d'août, Annecy et son aimable lac aux eaux d'un bleu de lapis-lazuli, le souvenir rempli des délicieux paysages qu'il offre au touriste — et qu'on se dirige vers Chamonix. La route suit les détours d'une vallée d'abord largement ouverte puis resserrée entre des pentes boisées. Au fond du ravin, un torrent coule que l'on surplombe; un parapet de pierre protège le voyageur des chutes dans le précipice. Puis on s'élève par des lacets d'une inclinaison très égale jusqu'au col des Aravis. Parvenu au sommet l'on s'étonne d'avoir pu gravir sans plus de peine les escarpements qu'on laisse derrière soi; mais on admire plus encore l'art des ingénieurs qui ont construit la route quand on descend de l'autre côté sur le village de la Giettaz qui apparaît comme au fond d'un gouffre où l'on devrait rouler à sa perte. Mais non: on y parvient sans encombre et l'on poursuit, toujours

ravi, vers Flumet, où l'on rejoint les gorges sauvages de l'Arly qu'un pont franchit d'une arche de pierre hardie et gracieuse. Au lieu d'y passer, on se dirige à gauche vers Mégève. A peine a-t-on dépassé ce village *qu'on s'arrête*. On s'arrête... parce qu'on ne peut pas passer outre, c'est trop beau; il faut prendre le temps de contempler à loisir la merveilleuse vue que l'on découvre; il faut s'en pénétrer; il faut laisser l'âme vibrer à cette excitation et goûter ce magnifique cantique des yeux. A vos pieds, dans la demi-obscureté du jour finissant, s'étend la vallée de l'Arve, large à cet endroit, calme, semblant doucement s'endormir. A gauche, on distingue encore les maisons de Sallanches, là-bas, dans la plaine, et le ruban de la voie ferrée qui y passe, amenant les trains de luxe jusqu'au Fayet, plus proche. A droite, le regard est arrêté par les hauteurs peu distantes où s'étagent, au milieu des arbres, les jolies villas de Saint-Gervais qui s'assoupit aussi. Mais en face de vous, tout au fond, comme émergeant d'une mer sombre de montagnes qui semblent des vagues d'Apocalypse pétrifiées au milieu d'un effroyable cataclysme, surgit dans la pleine lumière le massif du Mont Blanc, encore éclairé par le soleil couchant, grâce à son altitude. Au-dessus de pentes violacées, il dresse ses cimes d'un blanc rose qu'on croirait, par contraste, être transparentes ou diaphanes: ses neiges et ses glaces s'affirment avec un éclat saisissant au-dessus du chaos obscur des premiers plans comme si toute la vie de ce coin du globe se réfugiait sur ces sommets inhospitaliers. Grand Dieu! quel spectacle! On en est tout bouleversé!... Puis, lentement, le domaine de l'ombre s'agrandit; bientôt il ne reste plus, avec la vue indistincte des pics neigeux qu'on devine encore, que le souvenir de ces minutes inoubliables.

Trois glaciers aboutissent à la vallée de Chamonix: ce sont ceux des Bossons, d'Argentière et de la Mer de Glace. S'ils n'ont pas la longueur de celui d'Aletsch, ils sont plus

connus et visités d'un plus grand nombre de touristes. Un intérêt particulier s'y rattache, celui d'avoir été l'objet des observations de Th. de Saussure (⁶), qui, le premier, découvrit que les glaciers ne sont pas immobiles, que, comme les fleuves, ils marchent, c'est-à-dire qu'ils descendent le long de la vallée qui les renferme.

On sait que sur les hauts sommets, c'est surtout à l'état de neige que se font les précipitations atmosphériques, souvent fort abondantes. Il en résulte, d'une part, des *névés*, et d'autre part, dans les vallées encaissées, des *glaciers*, d'une épaisseur parfois considérable. Comme tous les corps pesants, la glace tend à tomber; les forces de cohésion et d'adhérence aux roches s'y opposent jusqu'à un certain point, mais, la pression croissant avec les chutes de neige à la partie supérieure, les glaciers glissent lentement; quand ils arrivent à une altitude donnée, ils se résolvent en eau qui alimente des torrents; la poussée agit d'autant plus efficacement que l'extrémité antérieure manque de point d'appui par suite de cette fusion et le fleuve de glace avance, beaucoup moins vite sans doute qu'une rivière, mais non moins nécessairement. Il y a pourtant cette différence, que, par suite de sa fluidité même, l'eau ne remonte jamais une pente tandis qu'un glacier, à cause de sa compacité, peut être forcé à passer par-dessus un obstacle. Le glacier en marche agit comme un gigantesque rabot sur les roches qui le supportent; il les use, il les arrondit, il les polit et leur donne un aspect moutonné caractéristique.

On peut être surpris, au premier abord, de voir que la fin

(⁶) C'est le même de Saussure qui parvint le premier au sommet du Mont Blanc; un monument élevé à Chamonix même en perpétue le souvenir: un guide montre de la main à l'alpiniste intrépide le massif qu'ils ont résolu de gravir.

d'un glacier n'a pas la blancheur immaculée des parties les plus élevées : elle est plus ou moins sale. Son aspect terne provient de matériaux solides, poussières, cailloux, roches mêlés à la glace. De ces débris, une petite partie a été amenée par le vent mais la plus grande y est tombée par gravité des hauteurs environnantes. Il faut en effet se rappeler que les intempéries des saisons, et surtout les alternatives de gel et de dégel, le froid intense des nuits succédant à la forte insolation des jours, sont les artisans les plus actifs de la désagrégation des pierres sur les hauts sommets. En se congelant l'eau augmente de volume et fait craquer les roches les plus dures quand elle a pu s'y infiltrer ; les blocs les plus compacts tombent en ruines peu à peu et leurs débris s'amoncellent en tas souvent fort instables, prêts à rouler le long des pentes dès que la moindre impulsion vient détruire l'équilibre précaire où les a laissés cet émiettement. Si dans leur chute les fragments vont jusqu'au glacier, il les entraîne et s'en sert pour modeler, pour buriner la vallée qu'il emprunte.

Ces matériaux solides qui participent au mouvement du glacier, et qui en sont les témoins devant les siècles quand il a disparu, forment comme une ceinture qu'on appelle une *moraine* ; l'accumulation, à son extrémité, de toutes les substances qu'il a charriées, constitue une *moraine frontale* ; il y a, sur ses bords, deux *moraines latérales* et sous le glacier lui-même, une *moraine profonde*. Bien des lacs occupent l'emplacement d'anciens glaciers dont les moraines ont fait un barrage derrière lequel les eaux se sont rassemblées.

Ce n'est pas seulement le mouvement du glacier qui modifie le profil d'une vallée glaciaire ; on trouverait un agent autrement actif, d'après M. Jean Brunhes, dans les torrents dits *sous-glaciaires*, que forment les eaux tombées sur les parois de la gorge qui circulent suivant des sillons qu'elles entament de plus en plus avec une grande énergie. Ces phéno-

mènes de *surcreusement* ont été particulièrement étudiés de nos jours.

“ S’il arrive que la roche soit très résistante, le travail, concentré sur les deux côtés, pourra laisser subsister au milieu une protubérance; et celle-ci, une fois le glacier retiré, apparaîtra comme une bosse longée à droite et à gauche par de profonds sillons. C’est ce qu’on appelle en Suisse une *Platte*, telle que la protubérance qui barre l’ancien débouché du grand glacier d’Aletsch dans la vallée du Rhône.

“ Parfois on observe sur le même plan deux bosses semblables. On peut alors s’assurer qu’elles marquent l’emplacement où se faisait la rencontre de deux glaciers importants, ce qui devait donner naissance à deux sillons torrentiels latéraux et un sillon médian. ” (7)

J. FLAHAULT.

(7) A. de Lapparent. *Leçons de géographie physique*, p. 217.

A travers les Faits et les Oeuvres

A propos du *Home Rule*. — Un incident. — La lettre de lord Loreburn. — Il propose une conférence de tous les chefs de partis. — Proposition embarrassante pour le ministère. — Appel à l'intervention royale. — Le chef de l'opposition à Balmoral. — La campagne agraire de M. Lloyd George. — En France. — Le ministère Barthou et les catholiques. — La loi de "défense laïque". Un demi échec pour les sectaires. — M. Barthou essaie d'endormir les catholiques. — Le budget français. — Sept mois de retard. — Chiffres effrayants. — Aux Etats-Unis. — Le bill du tarif. — Les démocrates le font passer au Sénat. — Le président Wilson manifeste sa satisfaction. — Au Canada. — La visite et le discours de lord Haldane, chancelier d'Angleterre. — La question bilingue dans Ontario.



ME pendant les vacances du Parlement, l'intérêt dans les questions politiques ne cesse pas d'être très vif en Angleterre, surtout lorsqu'un important sujet est ajourné d'une session à une autre, et qu'un incident nouveau suscite des discussions et des commentaires. C'est ce qui arrive à propos du *Home Rule*. Un membre éminent du parti libéral, lord Loreburn, l'ancien chancelier, pré-décesseur de lord Haldane dans le cabinet Asquith, a lancé, par l'intermédiaire du *Times*, une sorte de manifeste, dans lequel il demande instamment la convocation d'une conférence entre les chefs de tous les partis, pour essayer d'en arriver à une entente relativement à la question irlandaise. Lord Loreburn est libéral, ministériel et *home ruler*, et cependant, devant l'attitude menaçante de l'Ulster, et l'hostilité frénétique d'un élément considérable dans le Royaume-Uni, cet homme d'Etat croit nécessaire de faire appel à la conciliation. Sa démarche a fait sensation dans la presse et le public. Le

Times accueille cordialement cette intervention à un moment critique, et déclare que nulle solution permanente du problème irlandais n'est possible sans consentement mutuel; mais il insiste pour que la conférence ne soit pas liée d'avance à une solution particulière: "Aucun unioniste, dit-il, ne peut admettre que l'Irlande ait un Parlement national avec un exécutif responsable envers ce corps, et entrer dans la conférence simplement pour discuter les détails d'un bill établissant tel Parlement. Le sujet de la conférence doit être le gouvernement de l'Irlande."

On prétend que, parmi les membres du cabinet, quelques-uns, entre autres le premier ministre, M. Asquith, M. Birrell et lord Crewe, seraient disposés à discuter des propositions alternatives, pourvu que les cinq premiers articles du présent bill, créant un Parlement irlandais, soient acceptés. On va jusqu'à dire que M. Redmond lui-même ne serait pas absolument contraire à cette idée, comprenant combien il serait désirable, pour ne pas dire nécessaire, d'ouvrir à l'Irlande cette nouvelle carrière avec le consentement de tout le peuple irlandais. Mais les cinq premiers articles sont précisément ce que les unionistes combattent avec le plus d'acharnement. D'autre part, M. Asquith et ses collègues, et surtout les nationalistes irlandais, ne peuvent renoncer à la création d'un Parlement et d'un gouvernement autonomes pour l'Irlande, car c'est là ce qu'ils ont déclaré essentiel, et c'est vers cet objectif que tendent tous leurs efforts. En somme, il nous semble que l'initiative de lord Loreburn doit paraître aux ministres et à leurs alliés nationalistes très inopportune et très embarrassante. Par l'opération automatique du *Parliament Act*, ils doivent se tenir assurés de faire passer le bill du *Home Rule* d'ici au mois de juin 1915, et de réaliser cette grande réforme, autour de laquelle se sont livrées tant de batailles depuis bientôt trente ans. Ils ont la majorité, ils ont le pouvoir ;

jusqu'ici ils ne se sont pas laissés arrêter par l'opposition forcée de l'Ulster, qu'ils se prétendent capables de désarmer ou de réduire. Tout-à-coup, à la veille de la victoire escomptée, un homme, ayant de l'autorité dans leurs rangs, se lève, propose une halte, et suggère un compromis. Suivant nous, cette intervention doit être vue d'un très mauvais oeil par les chefs de la coalition ministérielle. Elle peut causer de l'hésitation, du flottement dans leurs troupes, embrouiller la situation, ébranler défavorablement l'opinion, substituer le doute et l'inquiétude à l'assurance du succès. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup de journaux libéraux lui fassent grise mine.

Ce qui mêle davantage les cartes, c'est la tactique adoptée par une fraction du parti unioniste. Ceux qui la composent ont commencé à soutenir bruyamment que, si M. Asquith persiste à faire adopter le *Home Rule* par l'application draconienne du *Parliament Act* et en passant par dessus la tête de la Chambre des lords, il appartiendra au roi de donner la parole au peuple en décrétant la dissolution du Parlement, même contrairement à l'avis de ses ministres actuels. Il n'est pas probable que Sa Majesté voulût prendre une telle responsabilité, et intervenir d'une manière aussi grave dans la lutte des partis. Cependant Georges V suit d'un oeil attentif la marche des événements et se préoccupe des éventualités possibles. On a attribué une signification particulière au fait qu'il a invité à Balmoral M. Bonar Law, le chef de l'opposition, et lord Curzon de Kedleston, l'un des lords unionistes les plus hostiles au *Home Rule*. Avant de se rendre au château royal, M. Bonar Law a conféré avec M. Balfour, l'ancien leader conservateur, et avec lord Lansdowne, le chef de l'opposition à la Chambre haute. En somme, la situation politique anglaise paraît s'être embrouillée durant les dernières semaines.

Pendant que l'on s'agite au sujet de la question irlandaise, le chancelier de l'échiquier, M. Lloyd George, prépare la nouvelle campagne dans laquelle il veut s'engager. C'est le problème agraire qu'il va attaquer. On annonce pour le 11 octobre, à Bedford, une grande assemblée où il exposera son programme. Un comité nommé sur son initiative a étudié la question, et son rapport sera bientôt rendu public. D'après une dépêche, ce rapport recommandera surtout l'adoption de petites étendues de territoires, cultivées par ceux qui les loueront, sous la protection de la cour des terres. Il proposera aussi des réformes dans les heures de travail des employés des champs et demandera l'établissement d'une échelle de salaires. On croit cependant que le cabinet est loin de s'entendre sur les détails de cette politique agraire.

* * *

En France, c'est aussi le moment des vacances parlementaires. La session a été prorogée après l'adoption de la loi rétablissant le service de trois ans. Mais la législation concernant la " fameuse défense laïque " est heureusement restée en plan. Non pas que le ministère Barthou s'en soit désintéressé, mais le temps a manqué, par suite de la longueur des débats sur la loi militaire. Les plus enragés sectaires s'en montrent mécontents. Cependant ils auraient tort d'adresser des reproches au cabinet, car celui-ci n'a rien négligé pour avancer la mesure, et il a fait des déclarations anticléricales capables de réjouir même le cœur de M. Combes. Ainsi on a entendu M. Barthou déclarer que les devoirs envers Dieu, inscrits autrefois dans les programmes scolaires, ne devaient plus être enseignés dans les écoles françaises. C'est la proclamation officielle de l'école sans Dieu. Il n'y a pas à douter que M. Barthou ne veuille donner ce gage aux radicaux : l'imposition de nouvelles chaînes à la liberté catholique.

Toutefois s'il lui était possible, en même temps, d'amortir l'opposition de ceux qui combattent la loi au nom du droit et de la conscience, il en serait fort heureux. Deux faits ont semblé l'indiquer. Au cours du débat la minorité a spécialement dénoncé deux dispositions particulièrement odieuses. Le projet décréait que tout père de famille qui essaierait de soustraire son enfant à l'étude d'un manuel sectaire, ou à l'enseignement d'un instituteur antireligieux, serait passible de la prison, en cas de récidive. Il décréait aussi que pour les amendes édictées comme pénalités contre les violateurs de la loi et non payées, les parents récalcitrants pourraient être sujets à la contrainte par corps, c'est-à-dire que les pères de famille pauvres auraient été du premier coup condamnés virtuellement à la prison. Les députés catholiques, et tous ceux qui avaient quelque respect pour la liberté individuelle, donnèrent l'assaut à ces deux articles proposés par la commission, et acceptés originairement par le cabinet. Ils en firent ressortir l'iniquité et l'arbitraire. Ils proposèrent un amendement en vertu duquel les tribunaux ne pourraient jamais condamner à la prison un père de famille récalcitrant, et un autre en vertu duquel la contrainte par corps ne pourrait jamais avoir lieu dans les cas d'amendes imposées. Naturellement les membres de la commission et les sectaires radicaux jetèrent feu et flamme. Mais en dépit de leurs clameurs, on s'aperçut tout-à-coup qu'il y avait de l'hésitation dans la majorité. Emprisonner les pères qui exercent leur droit de surveillance, emprisonner les pauvres qui ne peuvent pas payer les amendes ! Cela finissait par être dur à avaler. M. Barthou le comprit et lâcha la commission. Les deux amendements furent votés. C'est assurément un résultat appréciable. Du coup la loi perd une partie de sa sanction. Les pères de famille pauvres qui ne peuvent pas payer l'amende sont indemnes ; les autres pourront payer l'amende, recom-

mencer vingt fois, en payant, et ne seront jamais passibles de la prison. Cela ne rend pas la loi bonne, mais cela enlève quelque chose à l'odieux de son application.

Faut-il se hâter de rendre grâce à M. Barthou? Pas tant que cela. Comme le fait observer M. François Veillot dans une de ses lettres à l'*Action Sociale*, " Cette tactique d'indulgence est moins une concession qu'une précaution; elle constitue moins, à l'égard des catholiques, une faveur qu'un piège. L'athéisme agressif de M. Barthou reste le programme de l'école officielle, et ce programme le président du Conseil n'ignore pas qu'il ne sera jamais contresigné par les catholiques, et même par la majorité des parents honnêtes. Plus que jamais le président du Conseil veut donc pousser l'école d'Etat dans la voie irréligieuse, et, par conséquent, la protéger contre la surveillance et les réclamations des pères de famille. Il tient donc, avec une obstination toujours aussi tenace, à faire adopter les projets de défense laïque. En la délestant de la prison, il s'est proposé surtout de la rendre plus facilement acceptable; il s'est préoccupé surtout d'enlever aux catholiques un argument contre la législation nouvelle, et à celle-ci même, une note odieuse et excessive qui pourrait soulever l'opinion. "

C'est en s'inspirant des mêmes motifs que le ministère vient de rendre un décret destiné à régler l'emploi des manuels scolaires. Voici un résumé de ses dispositions : " Les instituteurs devront désormais dresser d'un commun accord, et soumettre au recteur d'Académie, la liste complète et motivée des livres de classe entre lesquels il feront leur choix. Cette première liste, avant d'être approuvée par le recteur, sera, pendant un mois, mise à la disposition des pères de famille, qui pourront présenter leurs remarques à l'autorité universitaire. Elles seront ensuite, après acceptation immédiate ou révision, transmises au ministre qui en per-

mettra la publication. Et, cette publication accomplie, un nouveau recours sera ménagé aux parents devant le ministre lui-même." Le décret est renforcé d'une circulaire. On y signale l'agitation suscitée par les manuels classiques, et l'on y déclare que la réglementation nouvelle a pour objet d'enlever tout prétexte à l'opposition des catholiques, en donnant aux parents des garanties parfaitement satisfaisantes. La circulaire donne ensuite une direction aux instituteurs quant au choix des livres. On leur recommande de laisser de côté les manuels violents et agressifs qui pourraient offenser certains parents. Voici un passage caractéristique de cette pièce : " Il ne s'agit pas, bien entendu, sous prétexte de neutralité scolaire, de n'accorder votre approbation qu'à des ouvrages insignifiants, sans substance et sans doctrine. Vous devez vous inspirer de l'esprit de large libéralisme et de tolérance traditionnel dans l'Université. Vous ne devez non plus jamais oublier qu'il s'agit ici d'enfants dont l'esprit est encore désarmé et incapable de réagir contre l'autorité de la parole écrite. Ce que vous devez proscrire par respect de l'enfance, outre les livres contraires à la morale, à la constitution ou aux lois, ce sont les livres de polémique violente ou agressive, ceux qui provoquent ou entretiennent des haines entre citoyens, ceux qui tendent à ébranler ou à compromettre le culte de la patrie. L'école publique, qui s'ouvre à tous les enfants sans distinction d'origine, de religion ou de parti, doit être, dans l'intérêt de tous et dans les vœux de chacun de nous, un asile de concorde et de paix au seuil duquel se taisent les querelles qui nous divisent. " Que signifie vraiment tout ce doucereux verbiage ? Que MM. Barthou et compagnie voudraient endormir la méfiance des parents, tout en conservant à l'instruction officielle sa néfaste puissance de déchristianisation. Le décret, tout en semblant assurer un recours aux parents, quant au choix des livres, laisse tout entre les

maines des fonctionnaires de l'Etat, et en dernier ressort du ministre, c'est-à-dire entre les mains d'hommes qui, trop souvent, sont des sectaires. Et la circulaire ne fait que conseiller aux instituteurs la prudence, l'habileté, le savoir-faire. Elle signifie en réalité: " Continuez à choisir des livres d'où soient soigneusement bannis l'idée de Dieu, les principes de la morale chrétienne, la pensée religieuse; évitez seulement les ouvrages trop hardiment impies, qui pourraient effaroucher les pères de famille. " M. Barthou est un roublard, mais les catholiques de France ne semblent pas disposés à lui servir de dupes.

Avant de se séparer les Chambres ont voté le budget de 1913. Vous entendez bien, le budget de l'année courante ! Il n'a été voté que vers le milieu d'août, sept mois après le commencement de l'exercice auquel il s'applique. Pour suppléer à ce retard, il a fallu voter par petits paquets sept douzièmes provisoires. On a discuté ce budget pendant quatorze mois et demi, et on lui a consacré 101 séances, au cours desquelles 878 orateurs ont prononcé 970 discours ! Aussi, n'est-ce pas un budget ordinaire. Savez-vous quel en est le vrai chiffre ? Un républicain de marque, un ancien ministre, M. Jules Roche, écrit dans la *République française* qu'il est de 6 milliards, 20 millions de francs ! Le même écrivain affirme que les recettes ne sont que de 4 milliards 440 millions, soit un écart de 1 milliard 78 millions. Et il ajoute : " Telle est la réalité matérielle, l'état des choses, qu'on lui donne le nom que l'on voudra ! Il faut le voir clairement, les yeux et l'esprit bien ouverts ; en mesurer toute la gravité, comprendre l'urgente nécessité de mettre un terme à ce redoutable chaos. " Et ce vieux républicain déclaré que la guérison financière est impossible, si elle n'est pas précédée d'une guérison politique.

Ce dont la France souffre financièrement, c'est de l'abus monstrueux du fonctionnarisme, du droit d'initiative budgé-

taire accordé aux députés, de la surenchère électorale, du gaspillage administratif. Le contribuable français est l'un des plus imposés qu'il y ait au monde. Et son argent est trop souvent employé à promouvoir une politique oppressive en même temps que ruineuse, et à commettre des erreurs économiques aussi coûteuses qu'injustifiables, telles que le rachat des chemins de fer par l'Etat.

* * *

Aux Etats-Unis, le bill du tarif a enfin été adopté, et le parti démocrate, victorieux après seize ans de défaites, a tenu le principal de ses engagements envers le peuple. Voici un bref historique de cette mesure, quant à la procédure parlementaire. Le bill fut présenté à la Chambre des représentants le 7 avril dernier, et renvoyé au comité des voies et moyens. Du 7 au 21, il fut discuté en caucus par le parti démocrate de la Chambre. Le 21 avril il fut rapporté à la Chambre. Le 8 mai il y fut adopté. Le 16 mai il fut soumis au comité de finance du Sénat. Le 20 juin, il fut rapporté au caucus démocrate du Sénat par le comité de finance. Du 21 juin au 7 juillet, il fut discuté par ce caucus. Le 11 juillet il fut approuvé par ce comité et rapporté au Sénat. Le 6 septembre il fut rapporté au Sénat par le comité de toute la Chambre. Le 9 septembre il fut adopté par le Sénat et renvoyé à la Chambre des représentants.

Le travail de la Chambre haute a été ardu et les amendements faits par elle sont nombreux. On en compte environ 300. Mais on affirme qu'ils ne modifient pas la nature du bill adopté par la Chambre basse. Pour la première fois dans l'histoire américaine, le Sénat a voté un bill de tarif en abaissant sensiblement les droits fixés par l'autre assemblée. La liste des articles admis en franchise s'est considérablement

accrue par l'addition des produits de la ferme et des articles de nécessité, que les démocrates de la Chambre des représentants avaient hésité à laisser sans protection; et les droits sur les articles non manufacturés ont été uniformément réduits. Mais ces réductions tendent toutes à appliquer plus en détail les principes généraux qui ont inspiré les chefs de Chambre basse.

Depuis quelque temps le succès de la mesure au Sénat était escompté par les observateurs politiques. Mais la majorité a été plus forte qu'on ne s'y attendait. Normalement les démocrates n'ont que 5 voix de majorité dans la Chambre haute. Et le vote sur le tarif a été de 44 à 37, soit une majorité de sept voix. Deux sénateurs démocrates ont voté contre le bill; mais deux sénateurs républicains — dont l'un est le fameux sénateur La Follette — ont voté en sa faveur. Des absences expliquent l'écart entre la majorité réelle des démocrates et leur majorité d'occasion. Le président Wilson s'est montré enchanté du résultat. Il a publié la déclaration suivante: " Une bataille pour le peuple et pour la liberté économique, qui s'est poursuivie pendant la durée de toute une génération, vient d'être gagnée complètement et glorieusement. Dans les deux Chambres, il s'est manifesté une capacité de direction et une fermeté de jugement dont le parti démocrate a raison d'être fier. Il n'y a eu ni faiblesse, ni confusion, ni mouvement de recul; on a vu s'affirmer, au contraire, la décision et la maîtrise des circonstances. Je suis heureux d'avoir eu quelque part au gouvernement de la nation dans un moment où de tels événements pouvaient s'accomplir, et d'avoir coopéré avec des hommes capables de les réaliser. Il y a tout lieu de croire que la réforme monétaire se fera, pour le bien public, avec une énergie, une efficacité et une loyauté semblables. Lorsque ce résultat aura été obtenu, la première session du soixante-troisième Congrès passera à l'histoire avec une

distinction sans rivale. Je désire exprimer mon admiration spéciale pour le travail intelligent, le zèle et la persévérance de MM. Underwood et Simmons, et des comités qu'ils ont dirigés. ”

Il va y avoir maintenant une conférence entre les comités des deux Chambres pour s'entendre au sujet des amendements. L'accord se fera facilement; M. Underwood, le président démocrate du comité des voies et moyens à la Chambre des représentants, a déjà déclaré que les amendements du Sénat ont en général son approbation.

* * *

Au Canada, nous pouvons dire sans exagération que l'événement du mois a été la visite du lord chancelier d'Angleterre et le discours qu'il a prononcé devant l'Association du barreau américain à Montréal. Ce discours a fait sensation. Il était certainement remarquable par l'élévation philosophique de la pensée, par la pureté et la clarté du langage. Lord Haldane a naturellement fait l'éloge de la profession légale, et il a rendu un spécial hommage aux barreaux d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada. Il a montré ce qu'il y a de noble et de grand dans la mission de l'homme de loi, et l'idéal auquel il doit tendre. Il a parlé de la loi elle-même, de sa nature, de son développement, de sa portée, de ses relations avec la morale et la conscience. Puis, élargissant son sujet, il a mentionné cette loi non écrite, cette sorte de discipline fondée sur la coutume, qui règle la conduite des hommes dans leurs relations avec leurs semblables, discipline à laquelle les Allemands, donnent le nom de *Sittlichkeit*, et qui est comme “ le sens instinctif de ce que nous devons faire et de ce que nous ne devons pas faire dans la vie ordinaire ”. Poursuivant cet ordre d'idées, lord Haldane a dit qu'il y a une

volonté générale avec laquelle s'accorde la volonté du bon citoyen. Et c'est ainsi que nous trouvons dans l'Etat la preuve d'une sanction moins que légale, mais plus que purement morale, et qui suffit, dans la plupart des événements quotidiens, à faire respecter les règles ordinaires de la conduite, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la force. S'il en est ainsi dans la nation, pourquoi n'en serait-il pas ainsi entre les nations? Les nations peuvent-elles former entre elles un groupe de communautés chez lesquelles l'habitude d'un idéal commun prendrait tellement racine qu'elle puisse développer une volonté générale, et cet idéal commun peut-il faire, de cette union qui en résulterait entre les nations, la véritable sanction de leurs obligations mutuelles? Il n'y a rien dans la nationalité qui puisse empêcher cela. Lord Haldane cite à ce propos Renan, et Matthew Arnold, et Goethe, qui donnent une réponse affirmative à ces questions.

“ J'admire leur foi, dit-il, mais il y a encore un long chemin à parcourir avant d'en arriver à cette entente entre les nations. ” Le chancelier rappelle la prière de Grotius, demandant à Dieu, à la fin de son traité sur *La Paix et la Guerre*, “ que les gouvernants se rappellent que leur mandat, c'est de gouverner l'homme, créature chérie de Dieu ”. Cette prière n'a pas encore été exaucée, les événements ne laissent pas prévoir qu'elle le soit de sitôt. “ Le monde est encore probablement loin de l'abolition des armements et du péril de la guerre. ” Mais cette tendance des nations à se faire un esprit mieux disposé les unes à l'égard des autres se manifeste déjà. “ Il y a des signes établissant que les meilleures personnes des meilleures nations désirent cesser de vivre dans un monde de réclamations continuelles, et cessent de proclamer: “ Notre pays, qu'il ait tort ou raison! ” à tout propos. Le sentiment grandit, qu'il est bon, pour les nations comme pour les individus, de tenir compte du point de vue des autres,

comme du sien. Il y au moins une tendance visible à rechercher dans les relations internationales un idéal plus élevé (1). ”

En terminant son discours, le chancelier a fait allusion en termes heureux au centenaire de la paix. Et il a demandé aux hommes de loi des trois pays, Angleterre, Etats-Unis et Canada, de travailler toujours à la reconnaissance des droits et des devoirs internationaux.

Ce discours du lord chancelier d'Angleterre dénote à coup sûr une vaste science et une rare culture intellectuelle. Nous sera-t-il permis, toutefois, d'y signaler une lacune ? Ce qu'il a dit au sujet de la morale et de la conscience ne nous a pas pleinement satisfait. Nous aurions désiré une parole plus accentuée quant au fondement immuable de la morale et aux doctrines qui doivent guider et éclairer la conscience.

* * *

Avec le commencement de l'année scolaire, la question douloureuse des écoles bilingues se pose de nouveau dans la province d'Ontario. Le département de l'instruction publique a substitué une nouvelle circulaire 17 à celle de l'an dernier, dont nous avons entretenu nos lecteurs. Elle marque un léger progrès, et indique une velléité de rendre plus de justice à nos compatriotes. Nous voulons signaler les points sur lesquels portent les modifications. La circulaire de l'an dernier (article 3) disait : “ Là où il sera jugé nécessaire pour les élèves de langue française, on pourra se servir du français comme langue de l'enseignement et des communications ; mais cet usage du français ne sera pas continué au delà du premier cours, excepté durant l'année scolaire 1912-1913, du-

(1) Nous suivons ici la remarquable analyse faite par le *Devoir* du discours de lord Haldane.

rant laquelle il pourra être employé comme langue de l'enseignement et des communications pour les élèves autres que ceux du premier cours, qui, par suite d'un défaut de préparation antérieure, sont incapables de parler et de comprendre l'anglais. " Cet article est, cette année, remplacé par le suivant : " Là où il sera jugé nécessaire, pour les élèves de langue française, on pourra se servir du français comme langue de l'enseignement et des communications; mais cet usage du français ne sera pas continué au-delà du premier cours; toutefois, avec l'approbation de l'inspecteur en chef, il pourra être employé comme langue d'enseignement et de communications pour les enfants qui, après le premier cours, ne peuvent parler et comprendre l'anglais. " Comme on le voit, par le premier article, l'usage du français comme langue d'enseignement était limité à l'année scolaire courante. Par le second, cette limitation disparaît, et le français pourra être employé au-delà du premier cours, chaque fois que l'inspecteur en chef approuvera cet emploi.

Relativement à l'enseignement du français comme matière de classe, l'article 4 de la circulaire de l'an dernier autorisait la lecture, la grammaire et la composition françaises, pour les élèves dont les parents le demanderaient, pourvu que cet enseignement du français ne nuisît pas à l'efficacité de l'enseignement en anglais, et que " la provision pour cet enseignement du français fût sujette à l'approbation de l'inspecteur surveillant et ne dépassât pas, en aucun jour, une heure de classe ". L'article 4 de cette année dit : " Cet enseignement en français ne doit pas nuire à l'efficacité de l'enseignement en anglais, et les dispositions de l'horaire des classes, concernant tel enseignement en français, sont sujettes à l'approbation et à la direction de l'inspecteur en chef, et ne doivent pas, en aucun jour, dépasser une heure dans chaque classe, excepté quand le temps est augmenté sur l'ordre de

l'inspecteur en chef. " Comme pour l'article 3, plus haut cité, la limitation à l'année scolaire courante disparaît ici quant à l'application de cet article. Et de plus, la limitation absolue de l'enseignement du français à une heure par jour disparaît également, et il devient loisible d'accroître le temps consacré au français, avec la sanction de l'inspecteur général.

Maintenant, la circulaire de cette année abolit la distinction faite l'an dernier entre les inspecteurs. Celle de 1912 partageait les écoles anglo-françaises en trois divisions, et plaçait chaque division sous la juridiction d'un inspecteur surveillant et d'un inspecteur. Et l'inspecteur surveillant avait seul la haute main sur l'organisation de chaque école, quant à l'enseignement du français. Cette distinction outrageante est supprimée; cette primauté de l'un sur l'autre est révoquée. Les deux inspecteurs, qu'ils soient français ou anglais, ont les mêmes pouvoirs et la même juridiction, et c'est l'inspecteur en chef des écoles publiques et séparées qui devient l'inspecteur surveillant des écoles anglo-françaises.

Voilà, résumées aussi fidèlement que possible, les principales modifications apportées cette année à la trop fameuse circulaire 17. Il serait excessif de prétendre, croyons-nous, qu'elles ne constituent pas une amélioration. Il serait encore plus excessif de prétendre qu'elles sont suffisantes. Le défaut capital de la situation c'est qu'elle comporte un régime de bon plaisir. Tout dépend de l'inspecteur en chef. S'il est bien disposé, équitable, et possède un esprit large, tout ira bien. Sinon tout ira mal. Pourquoi le département de l'Instruction publique d'Ontario ne se place-t-il pas courageusement, loyalement, sur le vrai terrain, celui de la liberté scolaire? Que signifient ces tentatives mesquines de limitation et de restriction quand à l'enseignement du français? Elles constituent une erreur historique, une erreur sociale, et une erreur politique. Répétons-le énergiquement: les Canadiens-

français qui sont citoyens de la province d'Ontario ont un droit absolu à ce que leur langue — l'une des langues officielles du Canada, l'une des grandes langues littéraires du monde, la langue des découvreurs, des fondateurs, des défricheurs, des évangélisateurs de ce pays — soit enseignée parfaitement à leurs enfants, dans les écoles qu'ils soutiennent de leur argent. Toute réglementation qui leur enlève, qui leur chicane ou qui leur morcèle ce droit, est injuste, et ajoutons-le, impolitique. Dans les écoles bilingues d'Ontario, le français et l'anglais doivent être mis sur le même pied. Et ce à quoi l'on doit tendre, c'est à faire enseigner parfaitement les deux langues.

Nos compatriotes d'Ontario sont déterminés à défendre leur droit. L'Association d'éducation, qui centralise leurs énergies, a donné le mot d'ordre aux commissions scolaires et aux contribuables. Et ce mot d'ordre c'est d'exiger des instituteurs et institutrices que le français soit enseigné efficacement dans leurs écoles, concurremment avec l'anglais, sans tenir compte des entraves qu'on veut leur imposer. Nous disons à nos compatriotes d'Ontario: "Courage, il nous semble que l'horizon s'éclaircit; soyez persévérants, soyez résolus, soyez clairvoyants, unissez le calme et la prudence à l'énergie, et nous avons le ferme espoir que la victoire couronnera vos efforts".

Saint-Denis, 20 septembre 1913.

Thomas CHAPAI.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

UN PERE. *Roman*, par Henry Gaillard de Champris. 1 vol. in-12, Prix : 3 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Un père et une mère profondément séparés l'un de l'autre, moins par une erreur passagère du mari que par l'orgueil de l'épouse; un second mariage de celle-ci, qui, la faisant très-riche, la met à même de satisfaire sa rancune contre son premier mari, lequel n'a pour lui que sa noblesse de caractère; et, d'autre part, comme enjeu de la lutte entre les époux désunis, une enfant, née de leur première affection, voilà, en abrégé, la substance de ce livre. Si intéressant que soit un tel sujet, le lecteur goûtera plus encore le tact, la délicatesse, l'élévation morale avec laquelle il est traité ; ces qualités se font rares aujourd'hui. Des trois personnages qui constituent les acteurs essentiels du roman, un au moins, celui de la jeune fille, nous paraît des plus vrais. C'est une âme bien intentionnée, mais faible — telle que la vie nous en offre trop de semblables.

* * *

DISCOURS EUCHARISTIQUES. Cinquième série: *Congrès international de Vienne*. Collection publiée sous le patronage du Comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux. Beau volume in-12 (XXVIII-468 pages). Prix: 3 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ce volume renferme tous les documents sans exception, intégralement reproduits, qui ont été présentés à la *Section française du Congrès de Vienne*. Précédés d'une préface historique et descriptive du Congrès, ces documents, rapports, discours, vœux, observations sont d'une grande valeur pratique et doctrinale. Les questions si actuelles de la communion fréquente et de la communion précoce y sont traitées par des spécialistes.

* * *

L'EDUCATION MORALE ET CIVIQUE AVANT ET PENDANT LA REVOLUTION (1700-1808), par M. l'abbé Augustin Sicard. *Ouvrage couronné par l'Académie française*. Nouvelle édition. 1 vol. in-8 de 592 pages. Prix: 6 fr. — Librairie Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris.

M. l'abbé Augustin Sicard réédite son livre sur l'*Education morale et civique avant et pendant la Révolution* (1700-1808).

Cette étude, par son contact incessant avec les idées morales et l'histoire religieuse, dépasse de beaucoup l'intérêt d'une question pédagogique. L'auteur, après avoir montré quels étaient la pratique et l'idéal d'éducation chez les maîtres de la vieille France nous fait assister, dès le XVIII^e siècle, à la naissance de théories qui, après avoir inspiré les réformes de la Révolution, sont encore le thème passionné des polémiques de presse et des débats du Parlement.

Nous voyons dans ces pages l'ébranlement de l'ancien système d'éducation religieuse, la prépondérance réclamée par la morale au XVIII^e siècle, le progrès des idées nouvelles jusque dans les séminaires, jusque dans la maison de Sorbonne, qui abrita un moment Turgot, Brienne, Vergniaud.

* * *

INITIATIVES FEMININES, par Max Turmann, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Fribourg. *Cinquième édition, revue et augmentée*. 1 vol. in-12 de XX-430 pages. Prix: 3 fr. 50.— Librairie Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris.

Dans ce volume, M. Max Turmann étudie avec soin le mouvement qui s'est produit, en France, durant ces dernières années: il en note les origines, en marque les étapes successives et expose l'ensemble des revendications politiques, économiques et légales qui sont formulées par les féministes.

Mais l'auteur a tenu à faire une très large part aux institutions et aux oeuvres qui émanent de l'initiative des femmes: à ce titre, son livre rend de grands services en suggérant des idées et en proposant des exemples. Nous signalerons notamment les pages consacrées à l'*enseignement mén-*

ger, à la question du *travail industriel de la femme*, aux *coopératives et syndicats féminins*, aux *industries féminines et rurales* comme l'industrie de la dentelle, aux *restaurants d'ouvrières* et aux *maisons de famille pour les travailleuses qui vivent isolées*.

Les femmes de condition aisée, ont un rôle des plus importants à remplir dans les efforts qui ont pour but d'améliorer la situation des ouvrières. Avec beaucoup de détails, M. Max Turmann étudie ce rôle, en exposant ce qui a déjà été réalisé. Les *Initiatives féminines* nous renseignent, d'une façon fort précise et très pratique, sur certaines formes nouvelles d'apostolat, sur la *Ligue sociale des acheteurs*, sur les *Enquêtes féminines*, les *Résidences sociales*, sur *l'action féminine dans les patronages*; elles nous font connaître le mécanisme des oeuvres de formation intellectuelle et religieuse, comme les *Cercles d'études pour les jeunes filles* et les *Cercles d'éducation familiale*; elles traitent également d'oeuvres d'assistance ou de prévoyance, en faveur des mamans et des bébés (*Gouttes de lait et dispensaires*), en faveur des fillettes (*colonies de vacances*), en faveur des jeunes filles (*caisse dotale et oeuvre internationale de la protection de la jeune fille*), etc.

Enfin, une dernière partie contient des notes et documents de toute espèce (principalement des types de statuts) qui seront fort utiles à qui voudra organiser telle ou telle des institutions dont il est question dans les *Initiatives féminines*.

* * *

L'ART D'ETRE MAMAN, par Mgr Rozier, protonotaire apostolique, directeur général de l'oeuvre de l'adoption. 1 vol. petit in-8. Prix: 3 fr.—
Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, rue Bonaparte, 90,
Paris.

Composé à la demande de mères de famille qui connaissent la compétence de Mgr Rozier, cet ouvrage contient les conseils les plus utiles. Rédigé sous forme de causeries, dans un style vif, alerte, rempli d'anecdotes, et de comparaisons charmantes, ce volume se lit avec agrément, et il est appelé à rendre de très grands services à tous ceux qui s'occupent de l'éducation des enfants.

* * *

VERS LA VRAIE VIE. *D'après les ouvrages de saint François de Sales et d'après les décrets de Sa Sainteté Pie X*, par le chanoine Laleu. 1 vol. in-18 de 356 pages avec filets rouges. Prix: 2 fr. 50.—Société Saint-Augustin.—Desclée, De Brouwer et Cie, Quai aux Bois, Bruges.

L'auteur nous fait parcourir, sans fatigue, un admirable petit traité de dogme, de morale et d'ascétisme sur la fréquentation des sacrements, et sur la piété chrétienne. Dans ce but, il a pris pour guides la *Vie dévote* et les autres écrits de saint François de Sales. Les citations viennent former un commentaire complet des Décrets de Pie X sur la communion quotidienne, en même temps qu'une gerbe de précieux conseils, destinés à nous fait retirer, du grand mystère eucharistique, les fruits les plus abondants. Toutes les âmes — et elles sont légion—qui aiment à se nourrir de la doctrine de saint François de Sales, voudront lire et relire ces pages qui en sont toutes pleines.

* * *

LA MISSION DE LA CROIX-ROUGE. *Discours donné à la cathédrale de Rodez*, par M. l'abbé Thellier de Poncheville, 1 vol. in-12 de 32 pages. Prix: 0.30. — J. Dudivier, Tourcoing.

L'auteur ne s'est pas contenté de glorifier la grande tâche de patriotisme et de piété qu'accomplirait demain le dévouement des infirmières françaises si la guerre éclatait. Il expose l'action plus profonde que doit exercer leur inspiration chrétienne dans l'Europe en conflit comme auprès des victimes recueillies sur les champs de bataille.

* * *

L'HYPNOTISME ET LA SUGGESTION, par Henri Joly, membre de l'Institut. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* (No 681). Prix: 0 fr. 60. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris, (6e).

M. Joly fait ici l'étude de l'hypnotisme d'un point de vue rigoureusement scientifique encore que dans une forme parfaitement accessible à

tous. Il retrace, selon l'ordre chronologique, les différentes hypothèses émises principalement au cours du XIXe siècle, dans le but de fournir une explication aussi satisfaisante que possible de ces phénomènes obscurs.

* * *

FUSTEL DE COULANGES, par Eugène Labelle, licencié en histoire. 1 vol. in-16, collection *Science et Religion (Les Grands Historiens, No. 669)*. Prix: 0 fr. 60. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

L'auteur de *la Cité antique* et de *l'Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* méritait d'ouvrir la nouvelle série " *Les Grands Historiens* " de la collection *Science et Religion*. — Successivement, M. E. Labelle nous expose *la vie* — toute de travail et d'étude de Fustel de Coulanges — *son oeuvre* — si puissante et d'une unité si marquée — *sa philosophie de l'histoire* — qui existe réellement quoique Fustel ait toujours affirmé n'être qu'un liseur de textes — *ses polémiques* — qui se ressentent de la robustesse de l'oeuvre et semblent de prodigieux corps à corps — *ses qualités d'écrivain* qui le placent au premier rang parmi les prosateurs du XIXe siècle.

* * *

HENRI HEINE, par Pierre-Gauthiez, 1 vol. in-16 broché, de la Collection *des Grands Ecrivains étrangers*. Prix: 2 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Cette biographie d'*Henri Heine* est la première étude complète qui ait été écrite en France sur la vie du grand poète allemand. Tirée presque entièrement des oeuvres mêmes et de la correspondance, cette étude montre, avec ses grandeurs et ses faiblesses, sa gloire et ses hontes, cette figure d'écrivain si curieuse et si diverse.

* * *

ETUDE MEDICALE, PHYSIOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE DE LA FEMME ; *quelques considérations*, par le docteur Charles Vidal. 1 vol. in-8. Prix : 5 francs. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Certaines femmes voudraient ne plus être femmes. Le devoir traditionnel, fixé par la nature, leur pèse. Le docteur Charles Vidal veut les ramener à leur fonction de gardiennes du foyer et de la race par l'amour, la maternité, l'éducation de l'enfant, en leur démontrant avec passion que tout en elles est subordonné au rôle magnifique d'épouse et de mère et qu'en lui seul elles trouvent le véritable bonheur. Il y arrive par des arguments tirés de l'anatomie, de l'embryologie, de la pathologie, de l'hygiène même. Il dit le pourquoi de la femme. Il parle de l'éducation, de la vie sexuelle, de l'amour et du mariage, de l'enfant, du bonheur, du féminisme.

* * *

DENAIN, par Jean Ferratier. 1 vol. in-8 broché, illustré. Collection des *Victoires Françaises*. Prix : 1 fr. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

M. le marquis de Vogué, à qui toujours il faut revenir quand on parle du célèbre maréchal Villars, a montré dans le *Correspondant* ce passé d'une famille de bourgeois français, son ascension à la gloire légitime et aux dignités. Villars, pour nous, est resté le vainqueur de Denain, le guerrier à qui Louis XIV confiait les dernières forces de la France. Un érudit cependant, M. le capitaine Sautai, a étudié le rôle d'un homme de robe, grand patriote, Lefebvre d'Orval, qui aurait été l'instigateur et quasi l'âme de la victoire. M. Ferratier expose en toute impartialité ces points importants et nous fait connaître le caractère de Villars.

* * *

BOUVINES, par Pierre Alain. 1 vol. in-8 broché, illustré. Collection des *Victoires Françaises*. Prix : 1 fr. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

La bataille de Bouvines est la première victoire *nationale*. Elle devait,

La bataille de Bouvines est, pour la France, la première victoire *nationale*. Elle devait, à ce titre être comptée dès d'abord dans une série de *Victoires françaises*. Mais le recul que lui a donné un passé de sept siècles nécessitait une " mise au point " de la glorieuse action ; il convenait de montrer comment cette coalition contre le roi de France donnait une valeur précisément nationale à cet éclatant succès. M. Pierre Alain a dégagé des moeurs et des caractères du temps les conclusions qui expliquent et illustrent Bouvines.

* * *

IÉNA, par Noël Aymès. 1 vol. in-8 broché, illustré. Collection des *Victoires Françaises*. Prix : 1 fr. — Bloud et Cie, éditeurs, 7 place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Le regretté Henri Houssaye avait laissé les éléments d'un volume, "Iéna", qu'a publié M. Madelin ; — M. le général Bonnal, d'autre part, est l'auteur d'un ouvrage fondamental. *La manœuvre d'Iéna*. Le sujet, en effet, a pu tenter quiconque s'intéresse à l'histoire militaire : c'est une belle oeuvre de tactique couronnant un chef-d'oeuvre de stratégie.

L'étude de M. Noël Aymès, en joignant la documentation au pittoresque et à la clarté, présente, sans qu'il soit besoin de connaissances spéciales pour s'y intéresser et le suivre, le récit, très sûr et très vibrant, de cette éminente *victoire française*.

* * *

BIBLE ET PROTESTANTISME, par V. Franque. 2e édition, revue et augmentée des *Réflexions d'un Pasteur*. 1 vol. in-16 broché. Prix : 2 fr. — Bloud et Gay, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Bible et Protestantisme, paru il y a deux ans, a été si favorablement accueilli, que l'auteur a dû songer à publier une *seconde édition*. Cette édition offre un intérêt tout particulier en ce qu'elle se trouve augmentée d'une série de critiques faites par un pasteur à l'*amie protestante*, à qui la 1ère édition avait été dédiée.

* * *

EN MARGE DE LA VIE POLITIQUE, RELIGIEUSE ET SOCIALE DE NOTRE PAYS, par Henri Brun. 1 vol. in-16. Prix: 3 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Rédacteur en chef de l'un des grands quotidiens de la France, M. Henri Brun a réuni dans ce volume quelques-uns des articles que lui ont inspirés les événements récents. Les sujets les plus divers y sont donc abordés, d'une plume alerte, élégante et châtiée, avec un esprit de droiture et de franchise, qui sait s'affranchir des préjugés les plus répandus, du courant de la mode si difficile à vaincre et du convenu des opinions toutes faites. Nulle trace de parti pris dans les pages de cette loyale enquête qui formera un chapitre aussi intéressant qu'utile à l'histoire contemporaine du mouvement des idées.

* * *

LA VIE INTERIEURE : *Le Progrès moral, les Etages, les Crises*, par F. Lacoste, 1 vol. in-16 broché de la collection des *Etudes de Philosophie et de Critique religieuse*. Prix: 3 fr. 50. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Le présent ouvrage se compose des réflexions que suggère à chacun la vie morale *vécue*, comme si le fonctionnement même de la vie indiquait sûrement la direction qu'elle doit suivre et imposait, en quelque sorte, les croyances qui lui servent d'apostolat.

L'auteur ne fait jamais appel qu'à ses réflexions personnelles et semble chercher pour lui-même en quoi consiste pratiquement la *dette de la vie*.

* * *